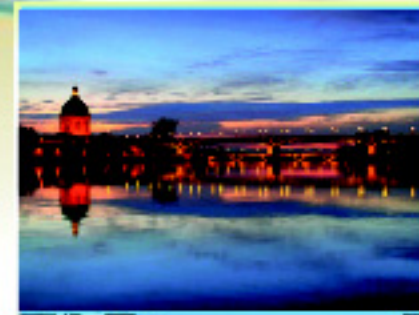




Autoroute Castres-toulouse

**Comité de suivi du
5 mars 2012**



Comité de suivi

Réunion du 5 mars 2012

- 1) Rappel des décisions du préfet de région**
- 2) Les ateliers du développement durable et les groupes de travail**
- 3) La concertation sur les tracés:**
 - présentation des modalités de la concertation
 - bilan provisoire
 - compte rendu de la garante de la concertation
- 4) Variantes de tracés et enseignement de la concertation**
 - présentation par secteurs
- 5) Approche globale sur le tracé**
 - Estimations financières, système de péage
 - Calendrier

Rappel des décisions antérieures du préfet de région

- à l'issue de la concertation sur le fuseau d'études
 - Choix du fuseau (300 m de large mais élargi sur certains secteurs)
 - Constitution des 2 groupes de travail (environnement, aménagement du territoire et agriculture)
 - Organisation des ateliers du développement durable
- à l'issue de la concertation sur les points d'échange et l'itinéraire de substitution
 - **Gragnague** (concession ASF) : pas de compléments des demi-échangeurs existants
 - **Verfeil** : positionnement central
 - **Maurens-Scopont/Vendine** : poursuite de la concertation = collectivités concernées saisies par le préfet
 - **Puylaurens** : maintien de l'existant + aménagement
 - **Soual** : échangeur à l'est de la déviation actuelle
 - **Castres** : positionnement au niveau de Saint-Palais ; VC50 = approfondissement des études



Les ateliers du développement durable et les groupes de travail

- **Ateliers du développement durable (23 janvier à Castres)**

- 92 participants
- Des retours d'expérience hors région et des témoignages locaux
- Les actes (verbatim intégral) déjà en ligne sur le site



- **Groupe de travail « Aménagement du territoire et agriculture » en mars**

- **Groupe de travail « Environnement » le 27/02**

3

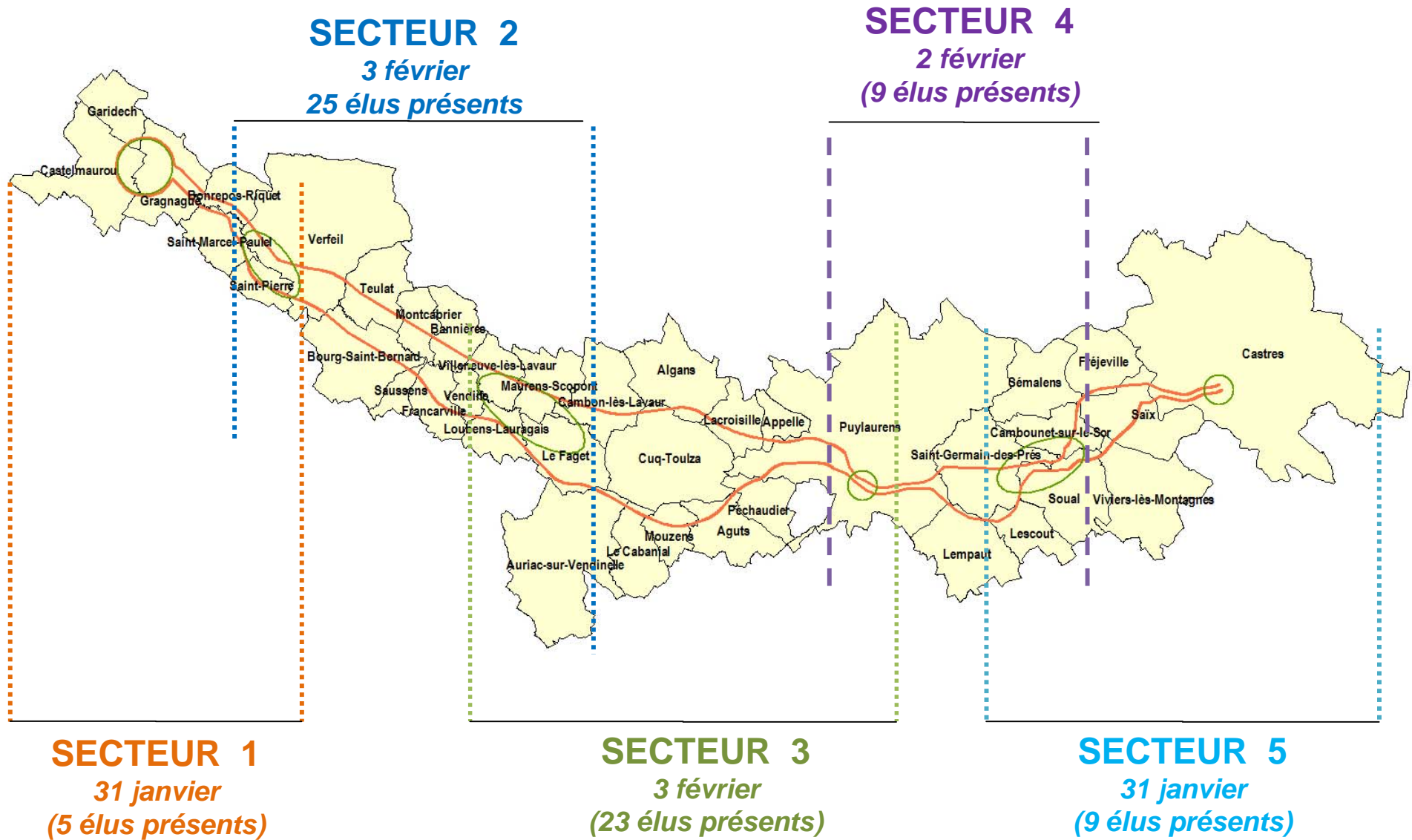
La concertation sur les tracés



Modalités de concertation sur les variantes de tracé

- **Concertation avec les élus**
 - 5 réunions intercommunales
 - Des réunions complémentaires (Maurens-Scopont, Vendine)
- **Concertation avec le public**
 - Communication dans la presse régionale et locale
 - Mise en ligne sur le site internet
 - Dossiers de concertation à la disposition du public dans toutes les mairies concernées avec affiches et registres
 - 6 permanences pour le public :
 - Lundi 6 février, Saix
 - Mardi 7 février, Villeneuve-Lès-Lavaur
 - Mercredi 8 février, Cuq Toulza
 - Jeudi 9 février, Saint-Germain-des-Près
 - Vendredi 10 février, Verfeil
 - Mardi 28 février, Teulat (permanence ajoutée)
- **Groupe de travail « Environnement » le 27 février**
- **Comité de suivi : 5 mars 2012**
- **Comité de pilotage : 15 mars 2012**

La concertation avec les élus



La concertation annoncée dans les médias




Autoroute
Castres-Toulouse
Concertation sur les variantes de tracés

« Informez-vous, Exprimez-vous »

Vous souhaitez évoquer des sujets personnels ou faire partager votre connaissance du territoire concerné par les tracés ? Vous pourrez rencontrer près de chez vous des responsables du projet et des représentants du bureau d'études lors de permanences.

- **SAIX**
Lundi 6 février 2012 de 16h à 19h
(Ferme Laval)
- **VILLENEUVE LES LAVAU**
Mardi 7 février 2012 de 16h à 19h
(Mairie)
- **CUQ TOULZA**
Mercredi 8 février 2012 de 16h à 19h
(Mairie)
- **SAINT-GERMAIN-DES-PRES**
Jeudi 9 février 2012 de 16h à 19h
(Mairie)
- **VERFEIL**
Vendredi 10 février 2012 de 16h à 19h
(Mairie)

www.autoroute-castres-toulouse.midi-pyrenees.gouv.fr



PREFET
DE LA REGION
MIDI-PYRENEES

- **12 publicités parues dans la presse locale :**
 - La Dépêche du Midi, Edition Tarn Castres les 31 janvier, 2 et 6 février
 - La Dépêche du Midi, Edition Sud-Est les 31 janvier, 2 et 6 février
 - La Dépêche du Midi, Edition Nord-Est les 31 janvier, 2 et 6 février
 - La Voix du Midi Lauragais le 3 février
 - Le Tarn Libre le 3 février
 - Le Journal d'Ici le 2 février

Le site internet (statistiques du 23/01 au 29/02/2012)

The screenshot shows the website interface for the 'Autoroute Cas res-toulouse' project. At the top left is the logo of the Prefet de la Région Midi-Pyrénées. The main navigation bar includes 'Le projet', 'La concertation', and 'Les cartes'. A search bar is located at the top right. The central part of the page features a map of the project area with a legend for 'Section en service', 'Section de travaux envisagés', and 'zone d'échange'. Below the map is a 'Calendrier' section with a timeline of key events from 2011 to 2012. To the right of the map are three informational boxes: 'La concertation sur les tracés', 'La décision du préfet sur les échangeurs et l'itinéraire de substitution', and 'La garante de la concertation'. A vertical sidebar on the right contains icons for 'Dossier de la concertation', 'Nos réponses à vos questions', 'Exprimez-vous ! (formulaire de contact)', 'Zoomer sur les cartes', and 'Espace presse'. At the bottom of the page are links for 'Liens utiles', 'Mentions légales', and 'Contact'.

1 007 clics
sur le dossier de
concertation

1 030 clics
sur les cartes

Tableau de bord général :

- Nombre de visiteurs uniques : **2 382**
- Nombre de visites : **3 307**
- Nombre total de pages vues : **14 075**
- Nombre de pages vues par visite : **4'26**
- Temps moyen passé sur le site : **4'28**

Les études et réunions supplémentaires de la concertation

- **les recherches d'adaptation de tracés**

- Maurens-Scopont :

- réunion supplémentaire faite avec les élus, les habitants concernés le 27/02/2012 à Maurens-Scopont → adaptation de tracé refusée par la population

- Saint-Germain des Prés :

- passage en déblai au droit de Saint Germain- des-Prés présenté aux élus et en permanence. → adaptation retenue

- Hameau de Sainte-Germaine :

- étude faite suite à la demande de l'association Avenir 81 (en cours)

- Domaine de Bazialgues

- évitement du domaine suite au groupe de travail « environnement » (en cours)

- **les fiches mises en ligne sur le site internet**

- fiche « adaptation de tracés à Saint-Germain »,

- fiche « nouvelles mobilités, multimodalité, intermodalité »,

- fiche « acquisitions »,

- fiche « construire en zone inondable » (en cours)

Expression du public :

le bilan quantitatif (provisoire au 25 février)

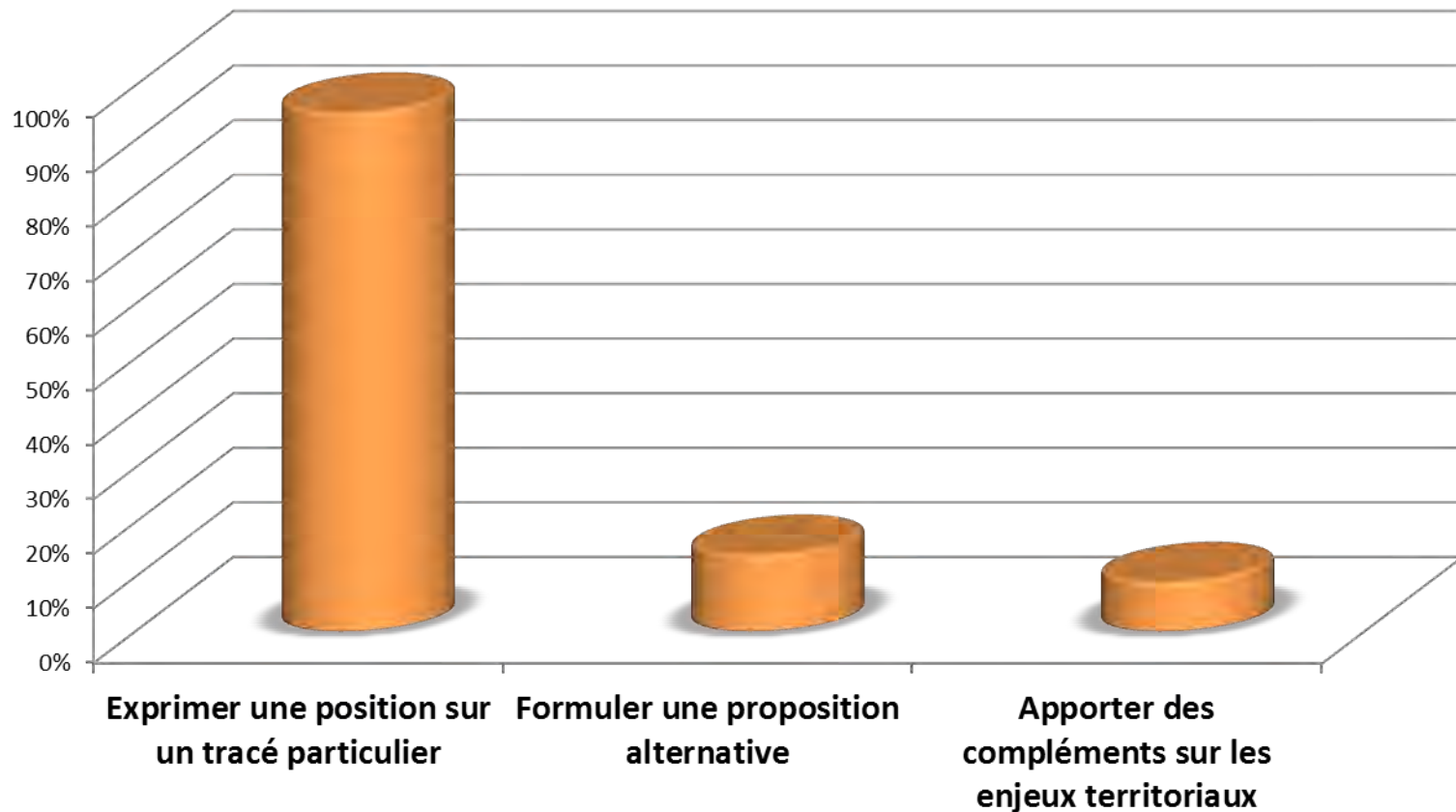


Modes de contacts	Nombre	%
Permanences (contact personnel)	108	56%
Permanences (annotation sur registre)	27	14%
Registres en mairie <i>(provisoire)</i>	46	24%
Mails <i>(provisoire)</i>	12	6%
Total	193	100 %

Permanences	Entretiens
SAIX le 6 février	19
VILLENEUVE-LÈS-LAVOUR le 7 février	31
CUQ-TOULZA le 8 février	16
SAINT-GERMAIN-DES-PRES le 9 février	18
VERFEIL le 10 février	24
Total*	108

* Permanence supplémentaire de Teulat le 28 février = 25 entretiens (exploitation en cours)

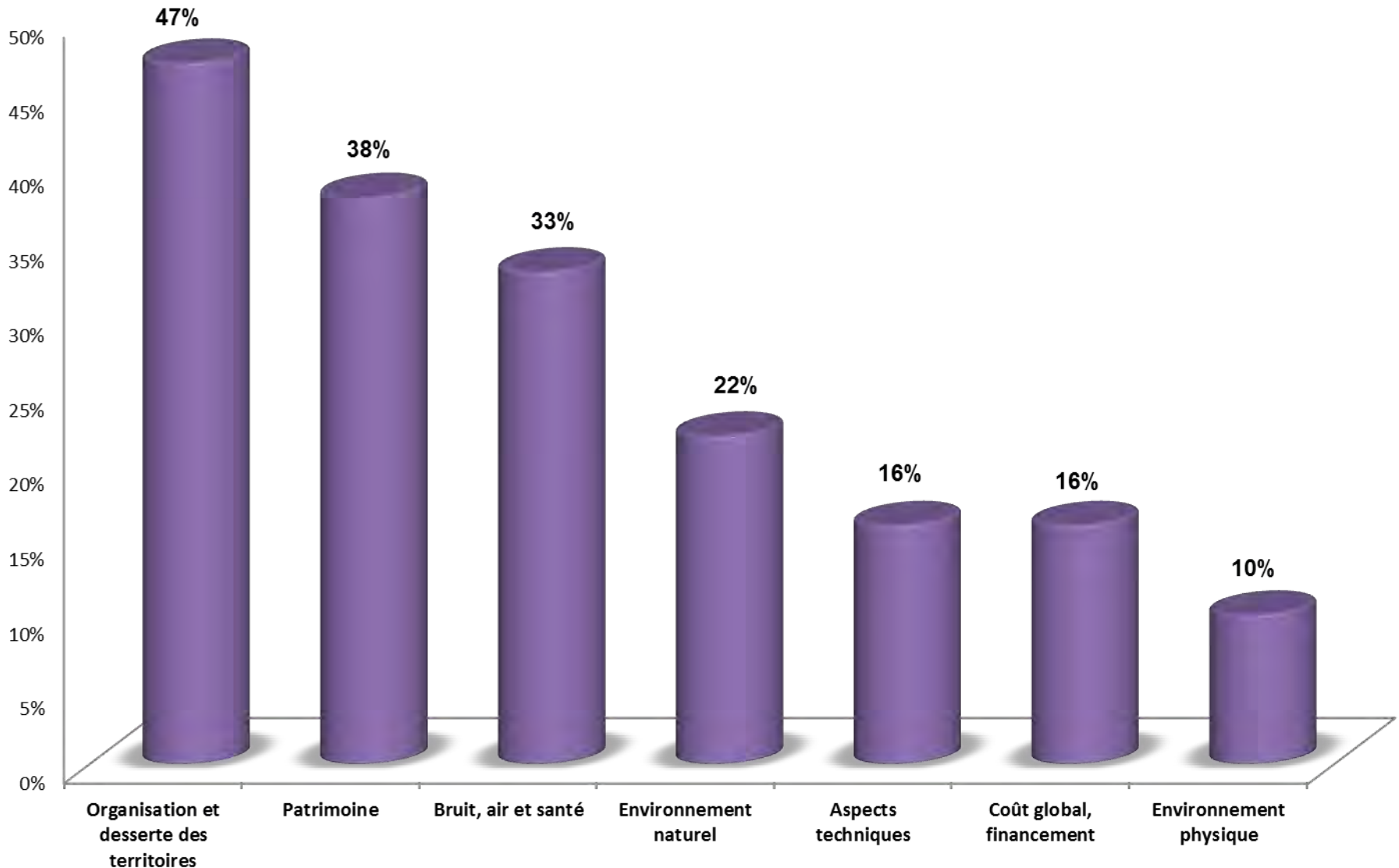
Les objectifs poursuivis par les participants évoquant un intérêt particulier (69%)



Le profil des entretiens

- **Propriétaires = 96 %**
- **Habitant dans l'emprise = 47 %**
- **Evocation de sujets agricoles = 81 %**

Les thèmes abordés par les participants évoquant l'intérêt général (31 %)



4

VARIANTES DE TRACES & ENSEIGNEMENTS DE LA CONCERTATION

Synthèse par secteurs



La méthodologie employée pour l'analyse des tracés

1) Analyse multi-critères des enjeux présents sur le territoire

- 5 thématiques :
 - l'urbanisation, le cadre de vie, les réseaux et servitudes,
 - l'environnement physique,
 - l'agriculture,
 - la faune et la flore,
 - le patrimoine, le paysage, le tourisme et les loisirs.
- 3 niveaux de sensibilités :
 - très forte,
 - forte,
 - modérée.

2) Construction de tracés

- Emprise moyenne = 50 m de large
- Plusieurs tracés proposés pour secteurs 2 et 3 (eux-mêmes divisés en sous-secteurs)

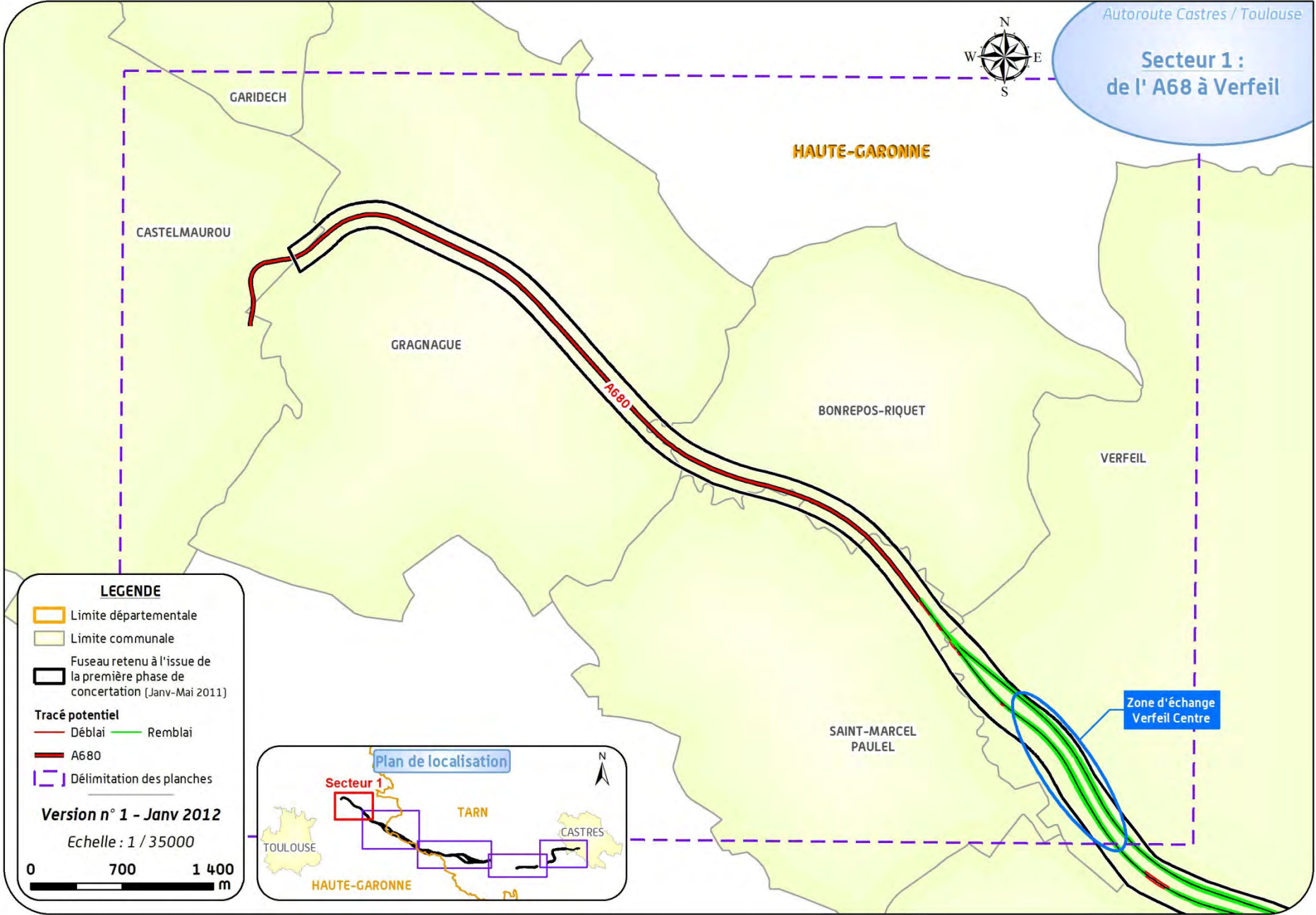
3) Coûts

***Analyse des coûts et des effets résiduels sur le projet
Proposition du maître d'ouvrage***



SECTEUR 1 :
de l'autoroute A68 à Verfeil

Secteur 1 :
de l' A68 à Verfeil

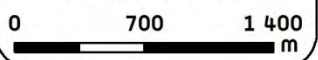


LEGENDE

- Limite départementale
- Limite communale
- Fuseau retenu à l'issue de la première phase de concertation (Janv-Mai 2011)
- Tracé potentiel**
- Déblai
- Remblai
- A680
- Délimitation des planches

Version n° 1 - Janv 2012

Echelle : 1 / 35000



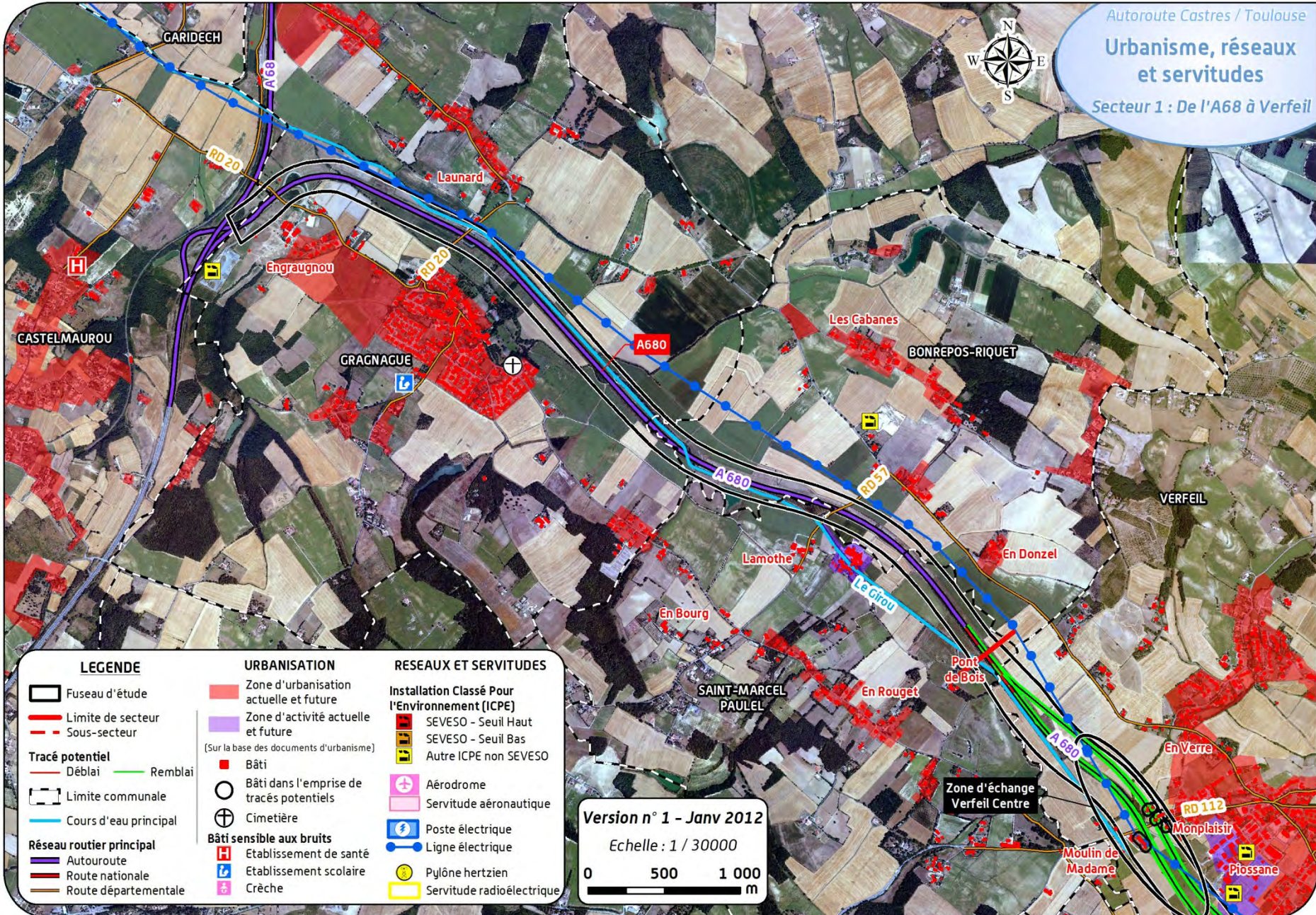
Zone d'échange
Verfeil Centre

Secteur 1 : de l'A68 à Verfeil

Autoroute Castres / Toulouse

Urbanisme, réseaux
et servitudes


Secteur 1 : De l'A68 à Verfeil



Secteur 1 : de l'A68 à Verfeil

Synthèse des effets résiduels potentiels et des coûts des tracés

THÉMATIQUES	CONSÉQUENCES POTENTIELLES DU PROJET
Urbanisation cadre de vie	Nuisances potentielles en phase travaux
Milieu physique	Modification du champ d'expansion des crues Risques de compression / glissement des terrains
Agriculture	Acquisitions foncières localisées (terres agricoles), seulement si la mise en place d'ouvrage ou de bassins le nécessitent
Faune et flore	Altération potentielle de l'alimentation en eau des « prairies humides de Preusse Bas » Destruction et altération d'habitats d'espèces (Tétrix caucasien, Bergeronnette printanière, Campagnol amphibie, Putois d'Europe)
Patrimoine, loisirs et paysage	Impact faible

	Impact globalement très fort
	Impact globalement fort
	Impact globalement modéré

PROPOSITION DU MAÎTRE D'OUVRAGE = doubler la bretelle existante par le nord

- pas d'alternative pour le choix du tracé sur ce secteur
- nécessité de prévoir des ouvrages de décharge conséquents et coûteux en raison de la zone inondable du Girou
- effets résiduels potentiels sont limités, notamment sur l'agriculture et le milieu humain.

AVIS DES ÉLUS & DU PUBLIC:

Pas de remarque



SECTEUR 2 :
de Verfeil à Villeneuve-lès-Lavaur

**Secteur 2 :
de Verfeil à
Villeneuve-les-Lavaur**



Sous-secteur 1 : Déviation de Verfeil

Zone d'échange
Verfeil Centre

Sous-secteur 2 : Plaine du Girou (Planche 1)

Sous-secteur 2 : Plaine du Girou (Planche 2)

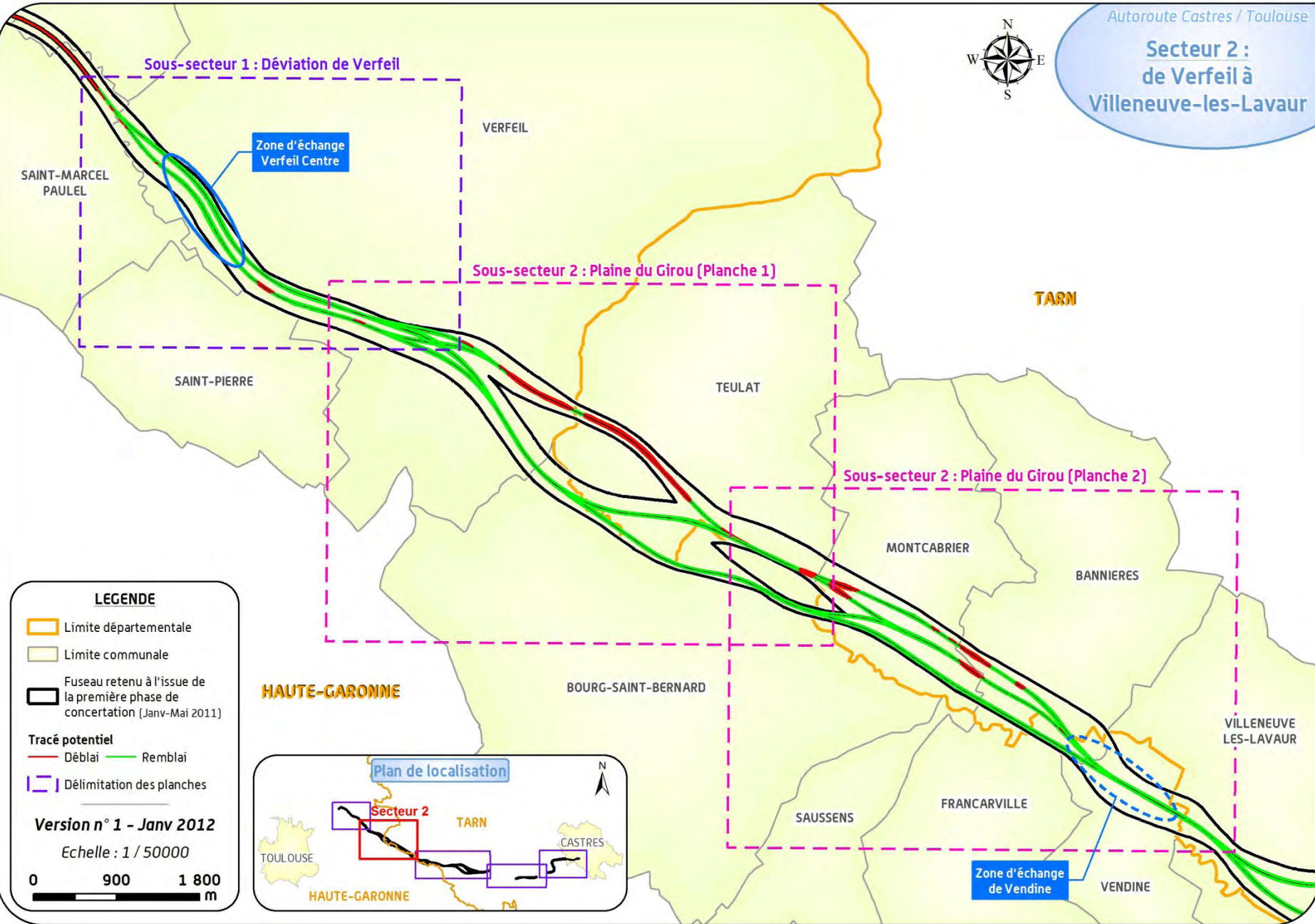
LEGENDE

- Limite départementale
- Limite communale
- Fuseau retenu à l'issue de la première phase de concertation (Janv-Mai 2011)
- Tracé potentiel
 - Déblai
 - Remblai
- Délimitation des planches

Version n° 1 - Janv 2012

Echelle : 1 / 50000

0 900 1 800 m

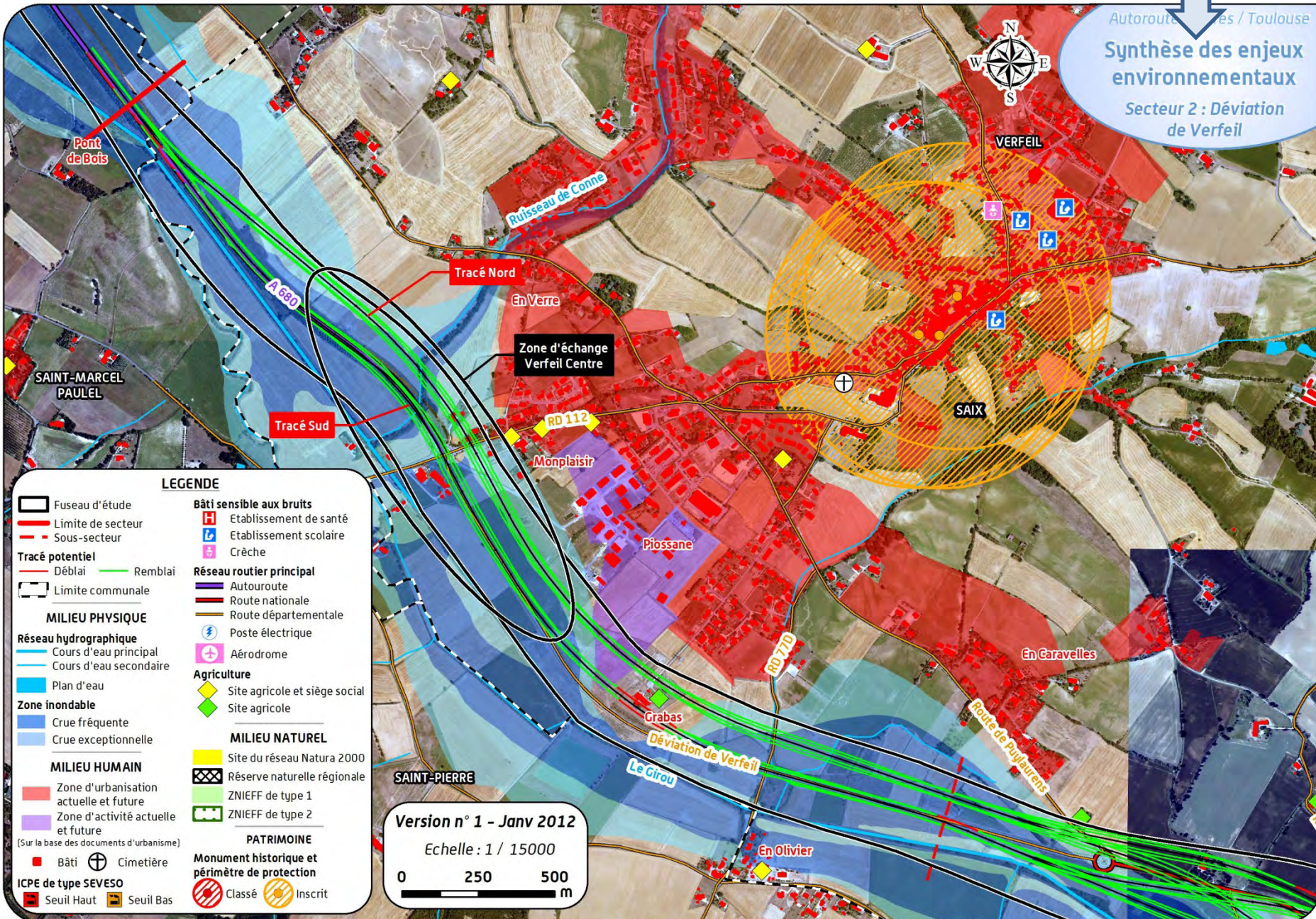


Sous-secteur 1 : Déviation de Verfeil

Autoroutes / Toulouse

Synthèse des enjeux environnementaux

Secteur 2 : Déviation de Verfeil



LEGENDE

- Fuseau d'étude
- Limite de secteur
- Sous-secteur
- Tracé potentiel**
- Déblai
- Remblai
- Limite communale
- MILIEU PHYSIQUE**
- Réseau hydrographique**
- Cours d'eau principal
- Cours d'eau secondaire
- Plan d'eau
- Zone inondable**
- Crue fréquente
- Crue exceptionnelle
- MILIEU HUMAIN**
- Zone d'urbanisation actuelle et future
- Zone d'activité actuelle et future
- (Sur la base des documents d'urbanisme)
- Bâti
- ⊕ Cimetière
- ICPE de type SEVESO**
- Seuil Haut
- Seuil Bas
- Bâti sensible aux bruits**
- H Etablissement de santé
- E Etablissement scolaire
- C Crèche
- Réseau routier principal**
- Autoroute
- Route nationale
- Route départementale
- ⚡ Poste électrique
- ✈ Aérodrome
- Agriculture**
- ◆ Site agricole et siège social
- ◆ Site agricole
- MILIEU NATUREL**
- Site du réseau Natura 2000
- Réserve naturelle régionale
- ZNIEFF de type 1
- ZNIEFF de type 2
- PATRIMOINE**
- Monument historique et périmètre de protection
- Classé
- Inscrit

Version n° 1 - Janv 2012
 Echelle : 1 / 15000
 0 250 500 m

Sous-secteur 1 : Déviation de Verfeil

Synthèse des effets résiduels potentiels et des coûts des tracés

	URBANISATION CADRE DE VIE	MILIEU PHYSIQUE	AGRICULTURE	FAUNE FLORE	PATRIMOINE ET LOISIRS	Coûts*
Tracé nord (+ maintien de la déviation actuelle)	14 bâtis à acquérir potentiellement 2 franchissements routiers 3 franchissements par la ligne haute-tension proximité de 2 ICPE	Perte de surface d'expansion des crues 2 franchissements de ruisseaux 14,9 ha dans le champ d'expansion de la crue fréquente	Impacts sur 3 exploitations, la n°170 devant être restructurée, la n°157 relocalisée et la n°210 dont les bâtiments doivent être relocalisés.	Destruction de 2 chênes abritant le Grand Capricorne Altération des cours d'eau et fossés utilisés par le Campagnol amphibie ou le Putois d'Europe et l'Agriion de Mercure. Coupure d'axes de déplacement du Minioptère de Schreibers Destruction de parcelles utilisées pour la nidification par la Bergeronnette printanière	Artificialisation accrue du paysage	20 M€ TTC
Tracé sud	8 bâtis à acquérir potentiellement 2 franchissements routiers 3 franchissements par la ligne haute tension	Perte de surface d'expansion des crues 2 franchissements de ruisseaux 25,6 ha dans le champ d'expansion de la crue fréquente	Impacts sur l'exploitation n°157 devant être relocalisée.	Altération des cours d'eau et fossés utilisés par le Campagnol amphibie ou le Putois d'Europe et l'Agriion de Mercure. Coupure d'axes de déplacement du Minioptère de Schreibers Destruction de parcelles utilisées pour la nidification par la Bergeronnette printanière	Modification visuelle du paysage pouvant être atténuée par des mesures d'insertion paysagères	13 M€ TTC
Tracé sud + déviation de Verfeil	22 bâtis à acquérir potentiellement 2 franchissements routiers 2 giratoires de raccordement 3 franchissements par la ligne haute tension pour le tracé sud et 2 pour la nouvelle déviation	Perte de surface d'expansion des crues 2 franchissements de ruisseaux pour le tracé sud et 1 pour la nouvelle déviation Plus de 25 ha dans le champ d'expansion de la crue fréquente	Impacts sur 3 exploitations, la n°170 devant être restructurée, la n°157 relocalisée et la n°210 dont les bâtiments doivent être relocalisés.	Altération des cours d'eau et fossés utilisés par le Campagnol amphibie ou le Putois d'Europe et l'Agriion de Mercure. Coupure d'axes de déplacement du Minioptère de Schreibers Destruction de parcelles utilisées pour la nidification par la Bergeronnette printanière	Artificialisation accrue du paysage	24 M€ TTC
Zone d'échange de Verfeil	Proximité du bâti et de la ligne à haute tension Proximité de la station d'épuration	zone à 50% dans la zone crue fréquente à 100% dans la zone crue exceptionnelle	Impacts sur l'exploitation n°170 devant être restructurée	Destruction de chênes abritant le Grand Capricorne Altération des cours d'eau et fossés utilisés par le Campagnol amphibie ou le Putois d'Europe et l'Agriion de Mercure. Coupure d'axes de déplacement du Minioptère de Schreibers Destruction de parcelles utilisées pour la nidification par la Bergeronnette printanière	Artificialisation accrue du paysage	-

PROPOSITION DREAL = le tracé sud

- Le tracé sud correspond au tracé de moindre impact pour toutes les thématiques.
- C'est aussi l'option la moins chère du fait de la réutilisation, autant que possible, de la déviation existante.
- L'option tracé sud implique que l'itinéraire de substitution est composé de la route de Puylaurens et de la RD 112 qui longent Piossane et passent dans le bas du bourg de Verfeil.

AVIS DES ÉLUS & DU PUBLIC :

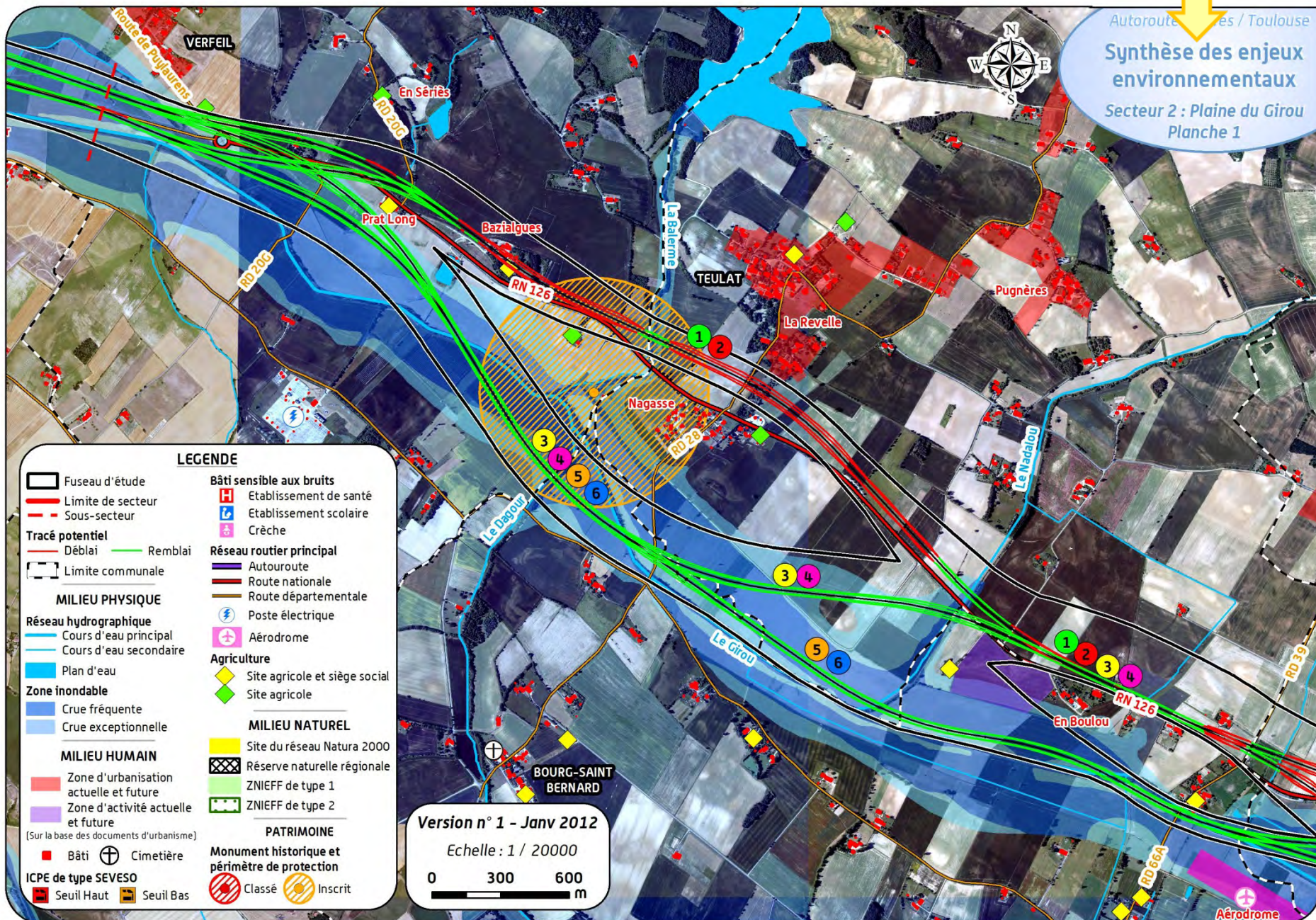
- Opposition générale à la suppression de la déviation
- Préférence de la mairie de Verfeil pour le tracé sud + la déviation

Sous-secteur 2 : Plaine du Girou (OUEST)

Autoroute / Toulouse

Synthèse des enjeux environnementaux

Secteur 2 : Plaine du Girou
Planche 1

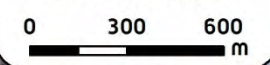


LEGENDE

- Fuseau d'étude
- Limite de secteur
- Sous-secteur
- Tracé potentiel**
 - Déblai
 - Remblai
- Limite communale
- MILIEU PHYSIQUE**
 - Réseau hydrographique**
 - Cours d'eau principal
 - Cours d'eau secondaire
 - Plan d'eau
 - Zone inondable**
 - Crue fréquente
 - Crue exceptionnelle
 - MILIEU HUMAIN**
 - Zone d'urbanisation actuelle et future
 - Zone d'activité actuelle et future
- Bâti sensible aux bruits**
 - Etablissement de santé
 - Etablissement scolaire
 - Crèche
- Réseau routier principal**
 - Autoroute
 - Route nationale
 - Route départementale
 - Poste électrique
 - Aéroport
- Agriculture**
 - Site agricole et siège social
 - Site agricole
- MILIEU NATUREL**
 - Site du réseau Natura 2000
 - Réserve naturelle régionale
 - ZNIEFF de type 1
 - ZNIEFF de type 2
- PATRIMOINE**
 - Monument historique et périmètre de protection Classé
 - Monument historique et périmètre de protection Inscrit
- ICPE de type SEVESO**
 - Seuil Haut
 - Seuil Bas
- Cimetière

Version n° 1 - Janv 2012

Echelle : 1 / 20000

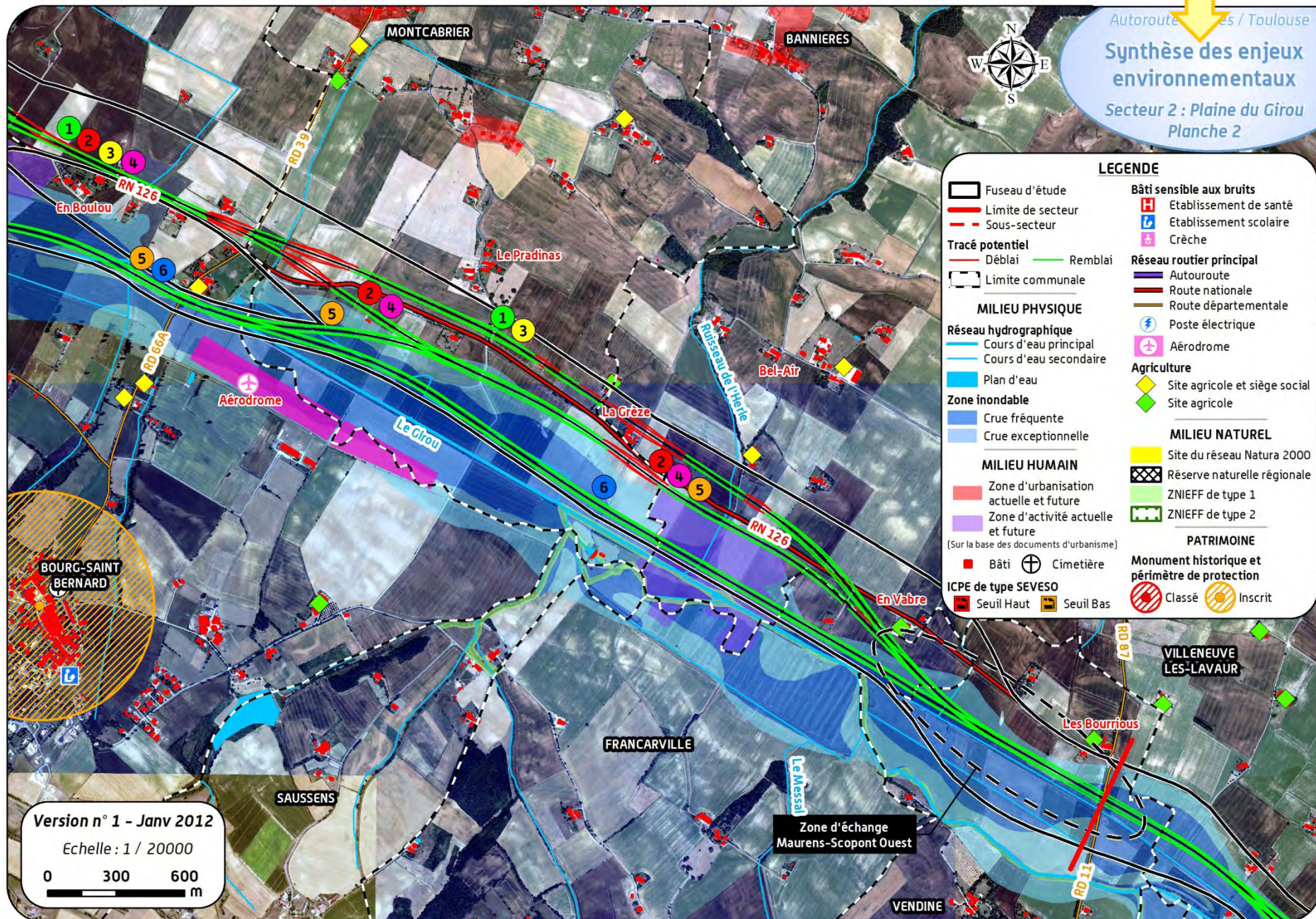


Sous-secteur 2 : Plaine du Girou (EST)

Autoroutes / Toulouse

Synthèse des enjeux environnementaux

Secteur 2 : Plaine du Girou
Planche 2



LEGENDE

Fuseau d'étude	Bâti sensible aux bruits
Limite de secteur	Etablissement de santé
Sous-secteur	Etablissement scolaire
Tracé potentiel	Crèche
Déblai	Réseau routier principal
Remblai	Autoroute
Limite communale	Route nationale
MILIEU PHYSIQUE	Route départementale
Réseau hydrographique	Poste électrique
Cours d'eau principal	Aérodrome
Cours d'eau secondaire	Agriculture
Plan d'eau	Site agricole et siège social
Zone inondable	Site agricole
Crue fréquente	MILIEU NATUREL
Crue exceptionnelle	Site du réseau Natura 2000
MILIEU HUMAIN	Réserve naturelle régionale
Zone d'urbanisation actuelle et future	ZNIEFF de type 1
Zone d'activité actuelle et future	ZNIEFF de type 2
<small>(Sur la base des documents d'urbanisme)</small>	PATRIMOINE
Bâti	Cimetière
ICPE de type SEVESO	Monument historique et périmètre de protection
Seuil Haut	Classé
Seuil Bas	Inscrit

Version n° 1 - Janv 2012
Echelle : 1 / 20000
0 300 600 m

Sous-secteur 2 : Plaine du Girou

Synthèse des effets résiduels potentiels et des coûts des tracés

Impact globalement très fort
 Impact globalement fort
 Impact globalement modéré

Tracés	URBANISATION CADRE DE VIE	ENVIRONNEMENT PHYSIQUE	AGRICULTURE	FAUNE ET FLORE	PATRIMOINE, LOISIRS ET PAYSAGE	COÛTS
Tracé 1	18 bâtis à acquérir potentiellement 7 rétablissements routiers 3 franchissements par la ligne à haute tension (hors A 680)	4 ouvrages de franchissement 8,1 ha en zone de crue fréquente 10,1 ha en zone de crue exceptionnelle	Impact sur 3 exploitations : la n°200 nécessitant le déplacement des bâtiments, les n°192 et 219 devant être restructurées 46,5 ha de parcelles présentant de bonnes potentialités agronomiques 18 ha de parcelles déstructurées 10,5 ha de parcelles irriguées impactées	Impact localisé sur la Grenouille agile, la Genette commune et le Gobemouche gris Impact sur le Triton marbré	Modification de la perception du patrimoine (proximité du Moulin de Nagasse) et du paysage, notamment au niveau du bourg de Teulat Insertion en parallèle de la RN126 limitant l'artificialisation du paysage	60 M€ TTC
Tracé 2	16 bâtis à acquérir potentiellement 6 rétablissements routiers 3 franchissements par la ligne à haute tension (hors A 680)	4 ouvrages de franchissement 8,1 ha en zone de crue fréquente 19 ha en zone de crue exceptionnelle	Impact sur 2 exploitations : la n°200 nécessitant le déplacement des bâtiments, les n°192 devant être restructurée 47,5 ha de parcelles présentant de bonnes potentialités agronomiques impactées 18,5 ha de parcelles déstructurées 10,5 ha de parcelles irriguées impactées	Impact localisé sur la Grenouille agile, la Genette commune et le Gobemouche gris	Modification de la perception du patrimoine (proximité du Moulin de Nagasse) et du paysage, notamment au niveau du bourg de Teulat Insertion en parallèle de la RN126 limitant l'artificialisation du paysage	65 M€ TTC
Tracé 3	8 bâtis à acquérir potentiellement 6 rétablissements routiers 3 franchissements par la ligne à haute tension	6 ouvrages de franchissement 29 ha en zone de crue fréquente 19 ha en zone de crue exceptionnelle	Impact sur les exploitations n°192 et 219 devant être restructurées 50 ha de parcelles présentant de bonnes potentialités agronomiques impactées 30 ha de parcelles déstructurées 13 ha de parcelles irriguées impactées	2 franchissements du Girou, réserve de biodiversité principale du secteur Impact sur le Triton marbré	Modification de la perception du patrimoine (proximité du Moulin de Nagasse) et du paysage Artificialisation du paysage à proximité du Moulin de Nagasse	77 M€ TTC
Tracé 4	8 bâtis à acquérir potentiellement 6 rétablissements routiers 2 franchissements par la ligne à haute tension	6 ouvrages de franchissement 29 ha en zone de crue fréquente 27,8 ha en zone de crue exceptionnelle	Impact sur l'exploitation n°192 devant être restructurée 50 ha de parcelles présentant de bonnes potentialités agronomiques impactées 30 ha de parcelles déstructurées 15 ha de parcelles irriguées impactées	2 franchissements du Girou, réserve de biodiversité principale du secteur	Modification de la perception du patrimoine (proximité du Moulin de Nagasse) et du paysage Artificialisation du paysage à proximité du Moulin de Nagasse	80 M€ TTC
Tracé 5	1 bâti à acquérir potentiellement 5 rétablissements routiers 3 franchissements par la ligne à haute tension Proximité aéroport	8 ouvrages de franchissement 43,8 ha en zone de crue fréquente 30,8 ha en zone de crue exceptionnelle	Impact sur les exploitations n°192, 217 et 219 devant être restructurées 50 ha de parcelles présentant de bonnes potentialités agronomiques impactées 30 ha de parcelles déstructurées 15 ha de parcelles irriguées impactées	4 franchissements du Girou, réserve de biodiversité principale du secteur Traversée de la ZNIEFF La Vendinelle, le Girou et les prairies annexes Impact de l'habitat du Putois d'Europe	Modification de la perception du patrimoine (proximité du Moulin de Nagasse) et du paysage Artificialisation du paysage à proximité du Moulin de Nagasse et du Pré de la Fadaise	96 M€ TTC
Tracé 6	1 bâti à acquérir potentiellement 5 rétablissements routiers 3 franchissements par la ligne à haute tension Proximité aéroport	6 ouvrages de franchissement 61 ha en zone de crue fréquente 26 ha en zone de crue exceptionnelle	Impact sur l'exploitation n°217 devant être restructurée 50 ha de parcelles présentant de bonnes potentialités agronomiques impactées 30 ha de parcelles déstructurées 15 ha de parcelles irriguées impactées	4 franchissements du Girou, réserve de biodiversité principale du secteur Traversée d'une ZNIEFF La Vendinelle, le Girou et les prairies annexes Impact de l'habitat du Putois d'Europe	Modification de la perception du patrimoine (proximité du Moulin de Nagasse) et du paysage Artificialisation du paysage sur toute la longueur du tracé	97 M€ TTC

Sous-secteur 2 : Plaine du Girou

- Les tracés 5 et 6 sont les tracés qui présentent le cumul d'impacts globalement forts ou très forts le plus important sur les différentes thématiques.
- Les tracés 1 et 2 se rapprochent des zones habitées ; le nombre de bâtis à acquérir reste cependant relativement faible au regard du linéaire (9,8 km), même s'il est plus important que pour les tracés 3 et 4.
- Les tracés 1 et 2 sont les moins préjudiciables aux parcelles présentant de bonnes potentialités agronomiques pour la déstructuration des parcelles et pour les surfaces irriguées
- Par contre les tracés 1 et 2 s'éloignent de la zone inondable ce qui réduit considérablement le coût de l'infrastructure (les autres solutions s'inscrivant dans la zone inondable nécessiteraient la mise en place d'ouvrages de décharge et de zones de compensation pour le champ d'expansion extrêmement coûteuses)
- Les tracés 1 et 2 sont très proches en terme d'impact. Le tracé 2, en limitant l'impact écologique, et bien que d'un coût plus élevé, apparaît comme le tracé de moindre impact.

PROPOSITION DREAL = le tracé 2,
car moindre impact sur la zone inondable, les espèces naturelles et les terres agricoles

AVIS DES ÉLUS :

- 2 oppositions aux tracés 1 et 2 (Mairies de Teulat et de Montcabrier)
- 1 accord pour le tracé 2 (Mairie de Bourg Saint-Bernard)
- 1 préférence pour le tracé 3 (mairie de Teulat)
- 2 préférences pour les tracés 5 et 6 (Bannières et Montcabrier)

AVIS DU PUBLIC : Des avis divergents

- entre les populations situées au nord et au sud
- entre associations de riverains comme Avenir 81, favorable au tracé sud et associations environnementales,
- entre chambres d'agriculture 31 et 81



SECTEUR 3 :
de Villeneuve-lès-Lavaur à Puylaurens

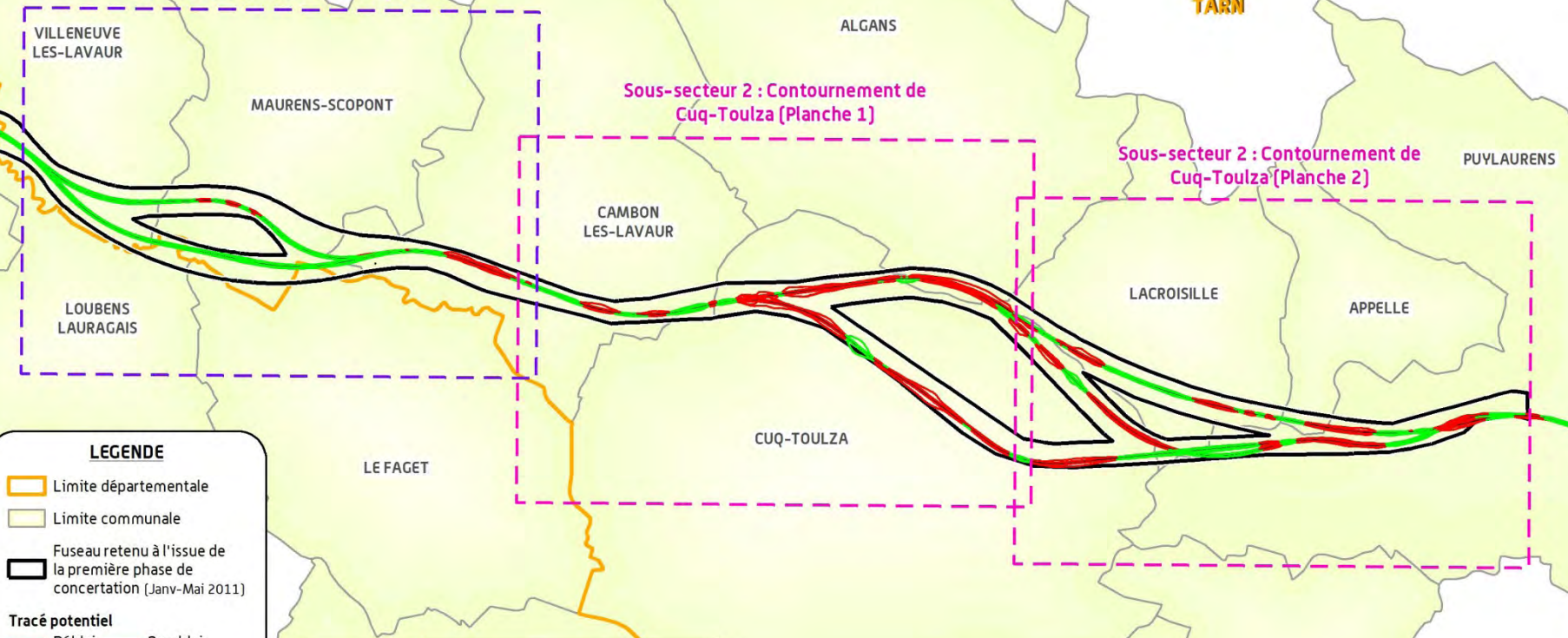
Secteur 3 : de Maurens-Scopont à Puylaurens



Sous-secteur 1 : Maurens-Scopont

Sous-secteur 2 : Contournement de
Cuq-Toulza [Planche 1]

Sous-secteur 2 : Contournement de
Cuq-Toulza [Planche 2]



LEGENDE

- Orange line: Limite départementale
- Yellow line: Limite communale
- Black line: Fuseau retenu à l'issue de la première phase de concertation (Janv-Mai 2011)
- Red line: Tracé potentiel - Déblai
- Green line: Tracé potentiel - Remblai
- Purple dashed line: Délimitation des planches

Version n° 1 - Janv 2012

Echelle : 1 / 60000



Plan de localisation

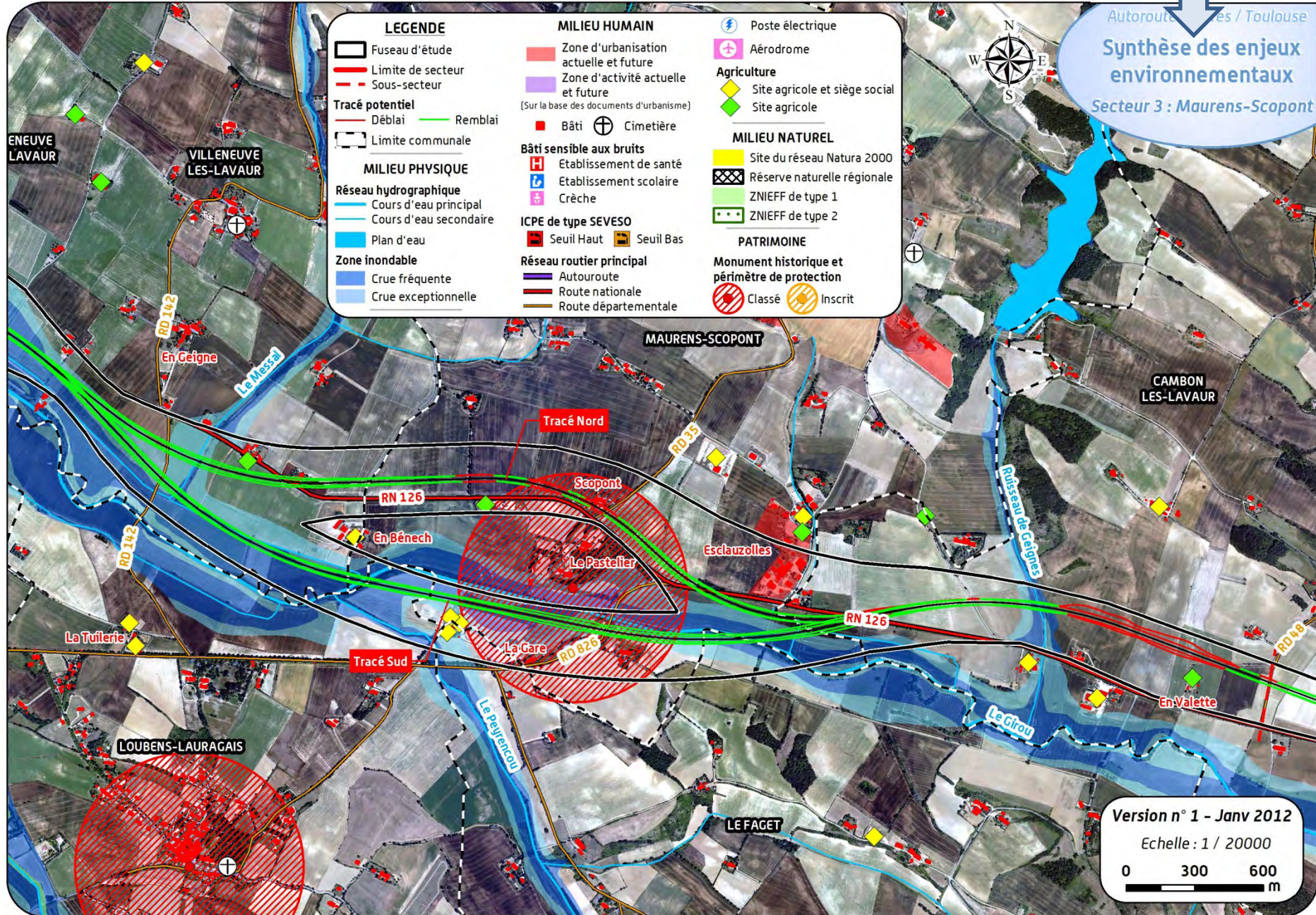


Sous-secteur 1 : Contournement du château de Scopont

Autoroute des / Toulouse

Synthèse des enjeux environnementaux

Secteur 3 : Maurens-Scopont



LEGENDE		MILIEU HUMAIN		MILIEU NATUREL	
	Fuseau d'étude		Zone d'urbanisation actuelle et future		Site du réseau Natura 2000
	Limite de secteur		Zone d'activité actuelle et future		Réserve naturelle régionale
	Sous-secteur		Bâti		ZNIEFF de type 1
	Tracé potentiel		Bâti sensible aux bruits		ZNIEFF de type 2
	Remblai		Etablissement de santé		Monument historique et périmètre de protection
	Limite communale		Etablissement scolaire		Classé
	Réseau hydrographique		Crèche		Inscrit
	Cours d'eau principal		ICPE de type SEVESO		
	Cours d'eau secondaire		Seuil Haut		
	Plan d'eau		Seuil Bas		
	Zone inondable		Réseau routier principal		
	Cruie fréquente		Autouroute		
	Cruie exceptionnelle		Route nationale		
			Route départementale		

Version n° 1 - Janv 2012

Echelle : 1 / 20000

0 300 600 m

Sous-secteur 1 : Contournement du château de Scopont

Synthèse des effets résiduels potentiels et des coûts des tracés

Tracés	URBANISATION CADRE DE VIE	ENVIRONNEMENT PHYSIQUE	AGRICULTURE	FAUNE FLORE	PATRIMOINE, LOISIRS ET PAYSAGE	COÛTS
Tracé nord	14 bâtis à acquérir potentiellement 5 rétablissements routiers 1 franchissement par la ligne à haute tension	2 ouvrages de franchissement 7 ha en zone de crue fréquente 6,9 ha en zone de crue exceptionnelle	10 ha de parcelles déstructurées 12,5 ha de parcelles irriguées impactées	Impact sur la Grenouille agile, le Campagnole amphibie, la Bergeronnette printanière et le Minioptère de Schreibers Impact localisé sur le Grand Capricorne	Modification de la perception du patrimoine (à 450m du château de Scopont) et du paysage.	50 M€ TTC
Tracé sud	5 rétablissements routiers 1 franchissements par la ligne à haute tension Ligne haute tension dans les emprises du projet	4 ouvrages de franchissement dont 2 accompagnés d'une rectification de cours d'eau 24 ha en zone de crue fréquente 14,6 ha en zone de crue exceptionnelle	18,5 ha de parcelles déstructurées 5,5 ha de parcelles irriguées impactées	Impact sur la Grenouille agile, le Campagnole amphibie, la Bergeronnette printanière et le Minioptère de Schreibers Impact sur le Girou, principal réservoir et corridor écologique du secteur	Modification de la perception du patrimoine (à 150m du château de Scopont) et du paysage, notamment sur les rives du Girou	62 M€ TTC
Echangeur de Vendine	Proximité du hameau « Les Bourrioux »	Echangeur compris en totalité en zone de formation géologique compressible Zone d'échange implantée en partie, dans la zone inondable du Messal	Impact sur l'exploitation n°166 qui produit selon le cahier des charges de l'Agriculture Biologique	Proximité du Girou Impacts sur l'alignement de platanes de la RD 11 abritant le Pigeon colombin	Vue possible depuis Les Bourrioux et En Vabre. Artificialisation accrue du paysage.	

PROPOSITION DREAL = le tracé nord

- c'est le tracé qui présente l'impact le plus limité sur le champ d'expansion des crues du Girou et sur les enjeux écologiques;
- plus éloigné du château de Scopont, il modifie moins le paysage ;
- évite le hameau d'Esclauzolles, principal enjeu humain du secteur
- c'est le moins coûteux

AVIS DES ÉLUS & DU PUBLIC :

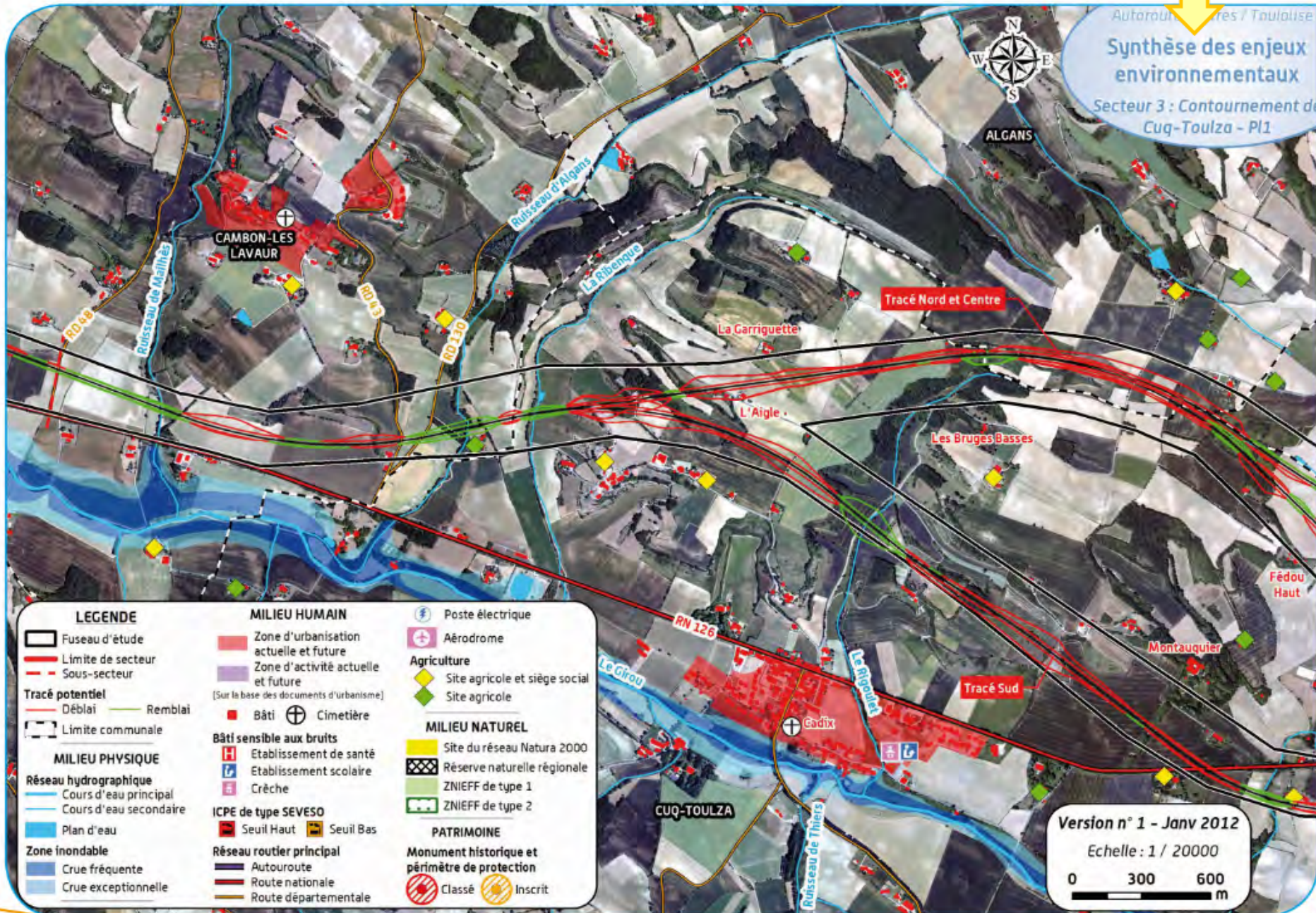
- Pas de consensus entre les communes: Maurens-Scopont contre le tracé nord et Cambon-lès-Lavaur et le Faget pour les tracés nord
- Avis divergents entre chambres d'agriculture 31 et 81
- Avis partagés des habitants entre tracés nord et sud en fonction de leur lieu d'habitation
- Organisation d'une réunion d'information des habitants pour présentation d'une adaptation au nord demandée par la mairie de Cambon-Lès-Lavaur = refus unanime

Sous-secteur 2 : Contournement de Cuq-Toulza (OUEST)

Autoroute / Toulouse

Synthèse des enjeux environnementaux

Secteur 3 : Contournement de Cuq-Toulza - PI1



LEGENDE

- Fuseau d'étude
- Limite de secteur
- Sous-secteur
- Tracé potentiel**
- Déblai
- Remblai
- Limite communale

MILIEU PHYSIQUE

- Réseau hydrographique**
- Cours d'eau principal
- Cours d'eau secondaire
- Plan d'eau
- Zone inondable**
- Crue fréquente
- Crue exceptionnelle

MILIEU HUMAIN

- Zone d'urbanisation actuelle et future
- Zone d'activité actuelle et future
- (Sur la base des documents d'urbanisme)
- Bâti
- Cimetière
- Bâti sensible aux bruits**
- Etablissement de santé
- Etablissement scolaire
- Crèche
- ICPE de type SEVESO**
- Seuil Haut
- Seuil Bas
- Réseau routier principal**
- Autoroute
- Route nationale
- Route départementale

Poste électrique

Aéroport

Agriculture

- Site agricole et siège social
- Site agricole

MILIEU NATUREL

- Site du réseau Natura 2000
- Réserve naturelle régionale
- ZNIEFF de type 1
- ZNIEFF de type 2

PATRIMOINE

- Monument historique et périmètre de protection**
- Classé
- Inscrit

Version n° 1 - Janv 2012

Echelle : 1 / 20000

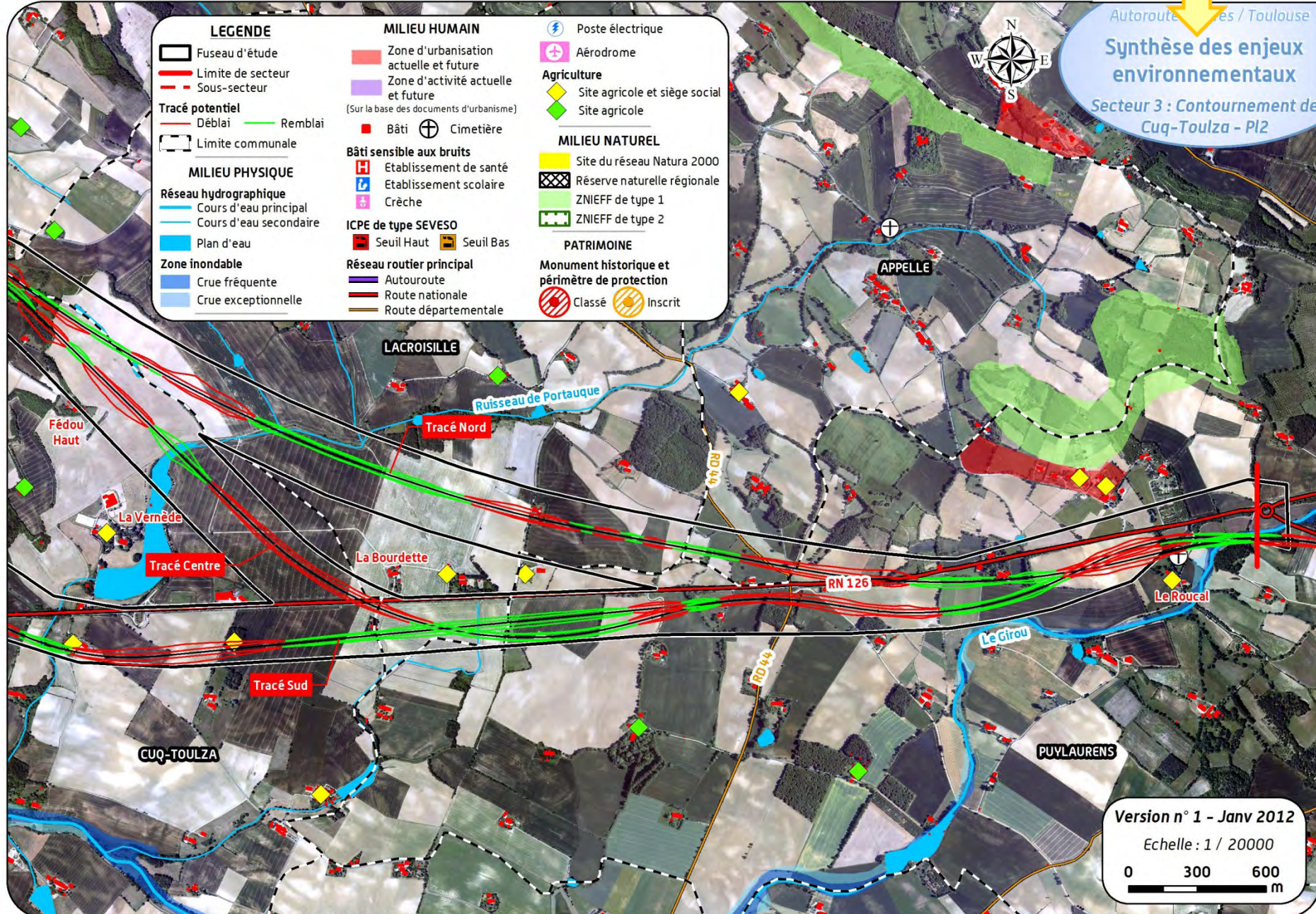
0 300 600 m

Sous-secteur 2 : Contournement de Cuq-Toulza (EST)

Autoroute des / Toulouse

Synthèse des enjeux environnementaux

Secteur 3 : Contournement de Cuq-Toulza - PI2



Version n° 1 - Janv 2012
 Echelle : 1 / 20000
 0 300 600 m

Sous-secteur 2 : Contournement de Cuq-Toulza

Synthèse des effets résiduels potentiels et des coûts des tracés

Tracés	URBANISATION CADRE DE VIE	ENVIRONNEMENT PHYSIQUE	AGRICULTURE	FAUNE FLORE	PATRIMOINE, LOISIRS ET PAYSAGE	COÛTS
Tracé nord	19 bâtis à acquérir potentiellement 4 rétablissements routiers 2 franchissements par la ligne à haute tension	4 ouvrages de franchissement dont un avec rectification du cours d'eau 2 rectifications de cours d'eau Traversée sur 7,3 km de zone de risque de glissement de terrains	Impact sur les exploitations n°37, 88 et 106 devant être restructurées	Altération du ruisseau de Portauque (Cordulie métallique) Destruction d'habitats et fragmentation des populations de Triton marbré, de Salamandre tachetée, de Coronelle girondine, d'Azuré du Serpolet et de Genette commune	Altération du paysage du fait de la réalisation de terrassements et d'ouvrages de grandes échelles. Impact visuel limité du fait de l'insertion en déblai.	84 M€ TTC
Tracé médian	13 bâtis à acquérir potentiellement 4 rétablissements routiers 2 franchissements par la ligne à haute tension	5 ouvrages de franchissement dont le franchissement du plan d'eau de la Vernède Traversée sur 7,1 km de zone de risque de glissement de terrains	Impact sur les exploitations n°37, 79, 88 et 106 devant être restructurées.	Altération du ruisseau de Portauque (Cordulie métallique) Destruction d'habitats et fragmentation des populations de Triton marbré, de Salamandre tachetée, de Coronelle girondine, d'Azuré du Serpolet et de Genette commune	Altération du paysage du fait de la réalisation de terrassements et d'ouvrages de grandes échelles. Impact visuel limité du fait de l'insertion en déblai. Proximité du château de la Vernède	98 M€ TTC
Tracé sud	14 bâtis à acquérir potentiellement 4 rétablissements routiers 2 franchissements par la ligne à haute tension	4 ouvrages de franchissement dont l'un est conséquent (vallon du Rigoulet) Traversée sur 6,8 km de zone de risque de glissement de terrains	Impact sur plusieurs exploitations : la n°106 devant être restructurée, les n°70 et 91 dont les bâtiments doivent être évités ou déplacés	Destruction d'une station de Buglosse d'Italie et de Nigelle de France Destruction d'habitats et fragmentation des populations de Triton marbré, de Salamandre tachetée, de Coronelle girondine, d'Azuré du Serpolet et de Genette commune	Altération du paysage du fait de la réalisation de terrassements et d'ouvrages de grandes échelles. Impact visuel limité du fait de l'insertion en déblai. Proximité du château de la Vernède et du château de Montauquier	111 M€ TTC

PROPOSITION DREAL = le tracé nord

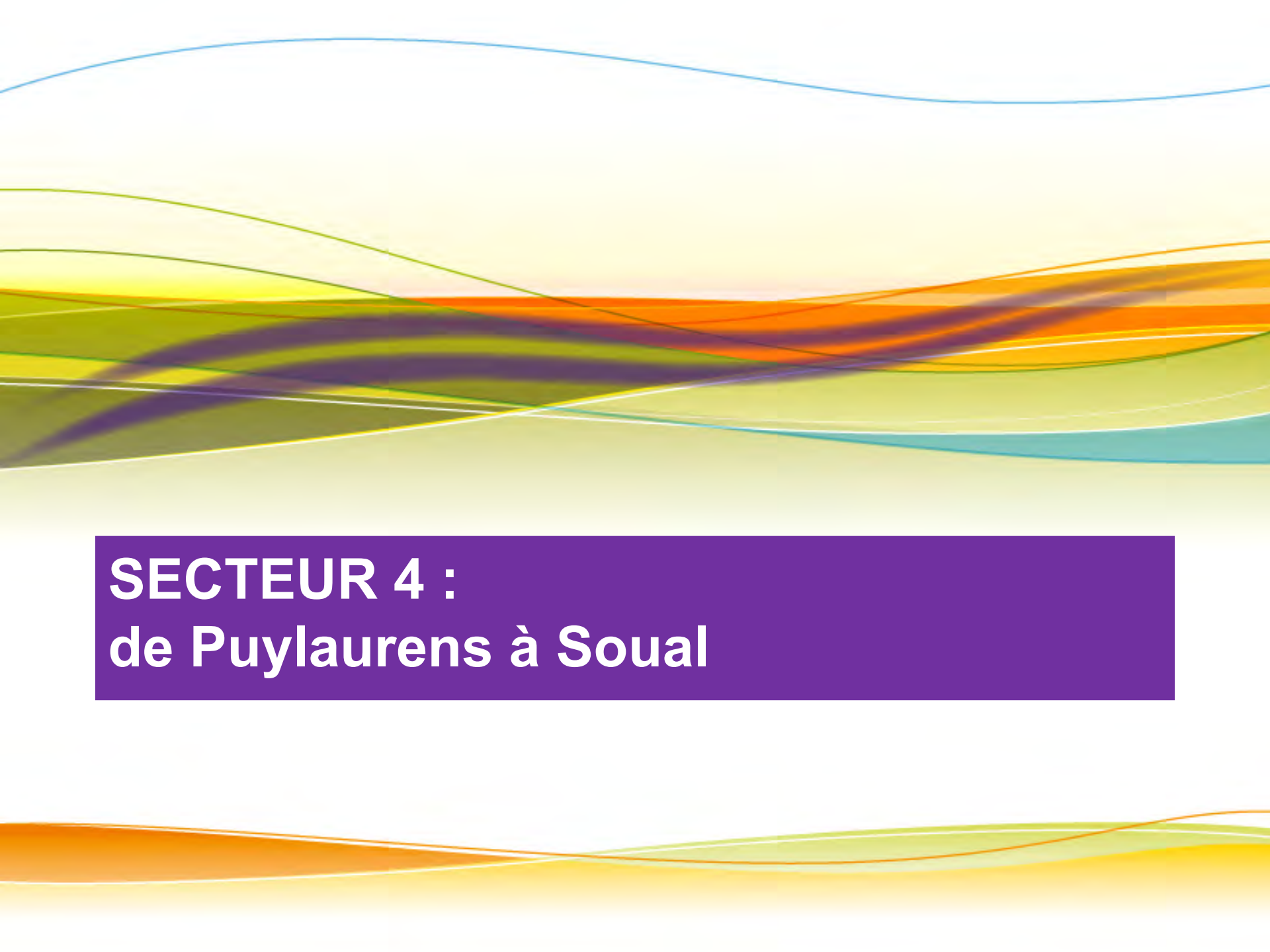
- Impact plus limité sur le paysage et le cadre de vie (éloignement du bourg de Cadix et des éléments de patrimoine)
- Impacts équivalents sur la biodiversité
- Impact agricole inférieur
- Il nécessite des ouvrages de moindres dimensions et présente donc un moindre coût

AVIS DES ÉLUS

- Pas de consensus sur les tracés proposés :
 - Cuq-Toulza pour le nord,
 - Algans et Lacroisille pour le sud

AVIS DU PUBLIC & DES ASSOCIATIONS

- Habitants majoritairement pour le tracé nord,
- Chambre d'agriculture 81 pour le tracé sud



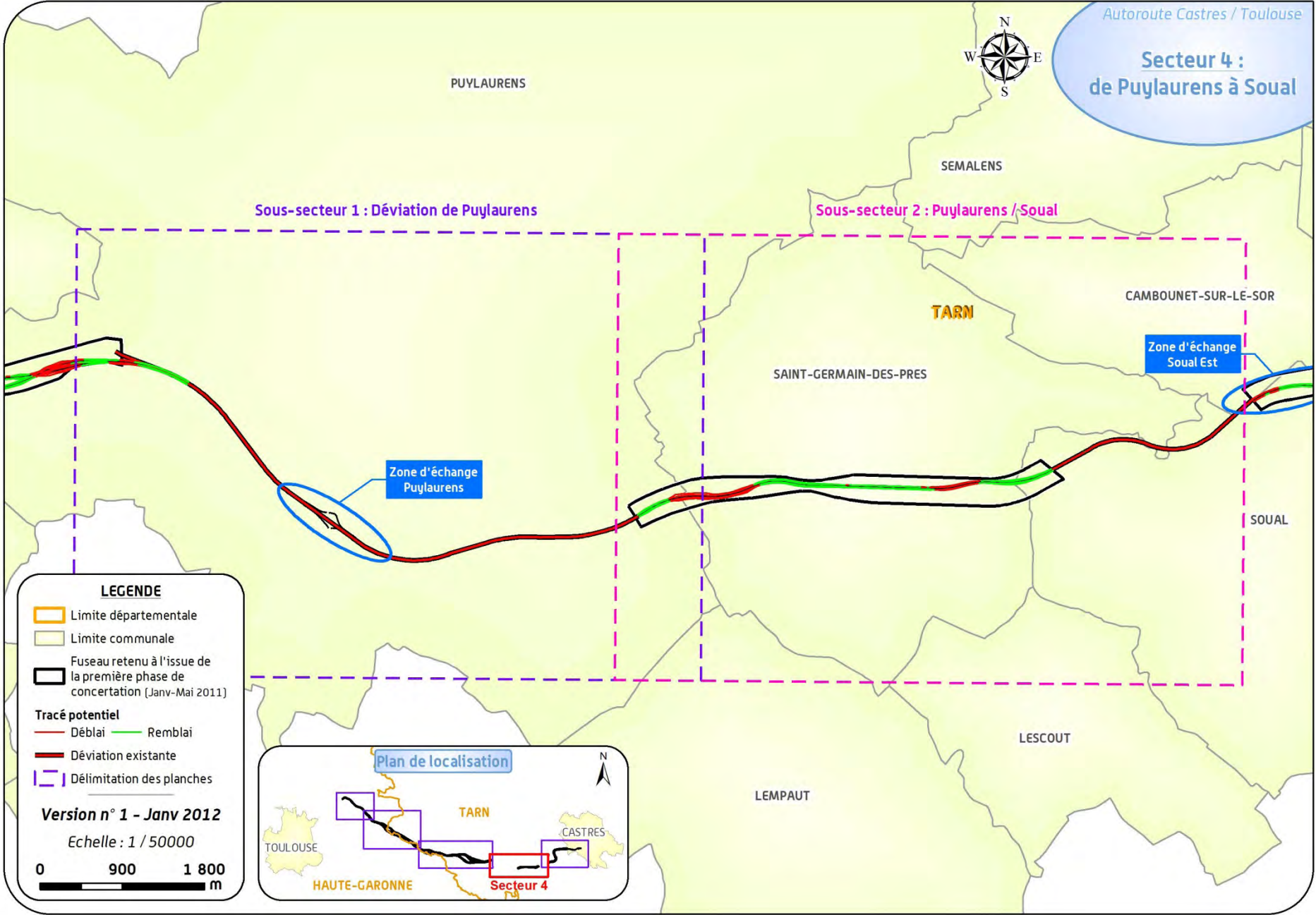
SECTEUR 4 :
de Puylaurens à Soual

Secteur 4 : de Puylaurens à Soual



Sous-secteur 1 : Déviation de Puylaurens

Sous-secteur 2 : Puylaurens / Soual

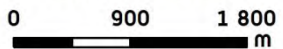


LEGENDE

- Orange box: Limite départementale
- Light green box: Limite communale
- Black box: Fuseau retenu à l'issue de la première phase de concertation (Janv-Mai 2011)
- Tracé potentiel
 - Red line: Déblai
 - Green line: Remblai
- Thick black line: Déviation existante
- Dashed purple line: Délimitation des planches

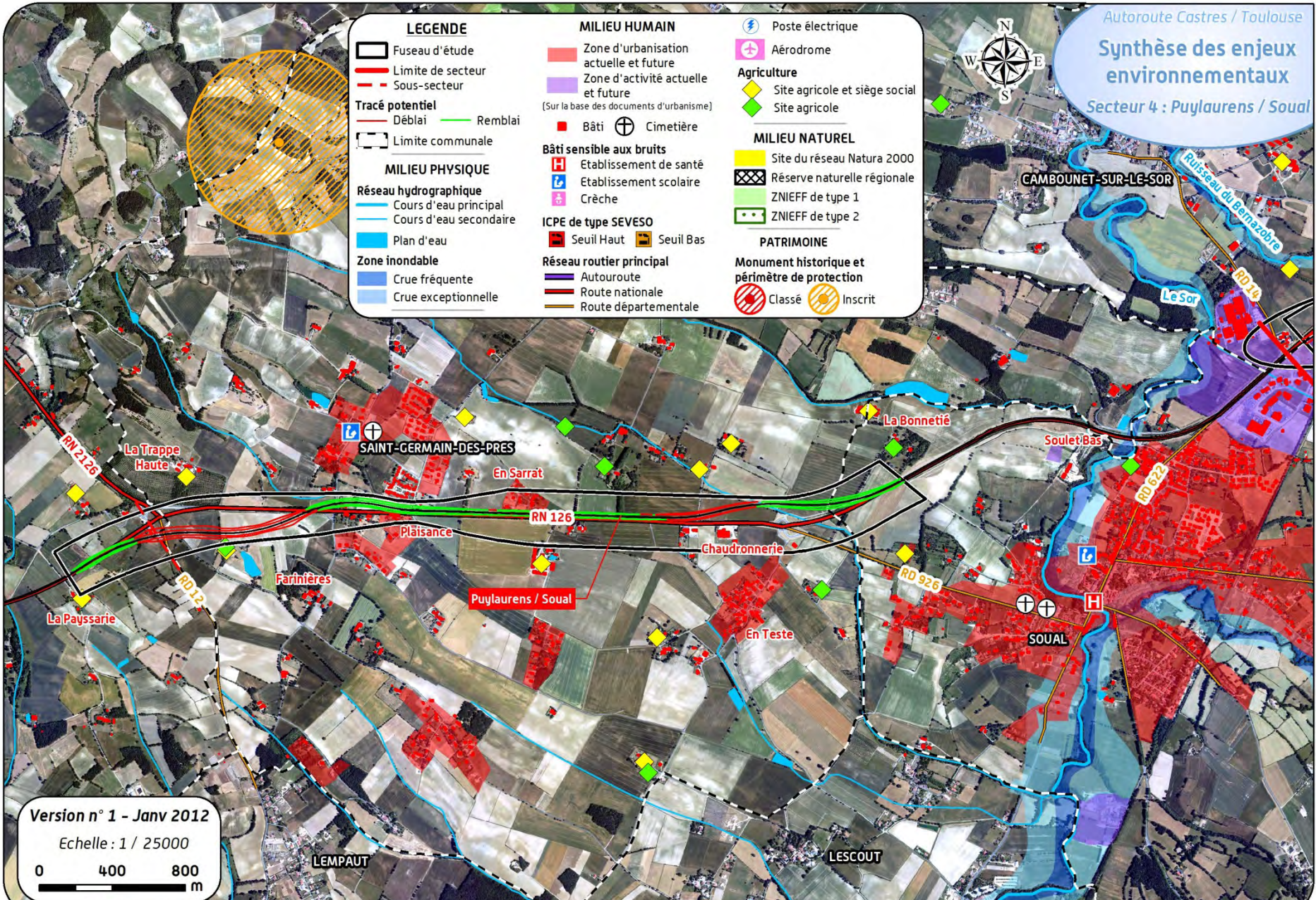
Version n° 1 - Janv 2012

Echelle : 1 / 50000



Secteur 4 : de Puylaurens à Soual

Autoroute Castres / Toulouse
Synthèse des enjeux environnementaux
 Secteur 4 : Puylaurens / Soual



LEGENDE		MILIEU HUMAIN		MILIEU NATUREL	
	Fuseau d'étude		Zone d'urbanisation actuelle et future		Site du réseau Natura 2000
	Limite de secteur		Zone d'activité actuelle et future		Réserve naturelle régionale
	Sous-secteur		(Sur la base des documents d'urbanisme)		ZNIEFF de type 1
	Tracé potentiel		Bâti		ZNIEFF de type 2
	Déblai		Cimetière		Patrimoine
	Limite communale		Bâti sensible aux bruits		Monument historique et périmètre de protection
MILIEU PHYSIQUE			Etablissement de santé		Inscrit
Réseau hydrographique			Etablissement scolaire		Inscrit
	Cours d'eau principal		Crèche		Classé
	Cours d'eau secondaire		ICPE de type SEVESO		Inscrit
	Plan d'eau		Seuil Haut		Inscrit
Zone inondable			Seuil Bas		Inscrit
	Crue fréquente		Réseau routier principal		Autouroute
	Crue exceptionnelle		Route nationale		Route départementale
			Route départementale		



Version n° 1 - Janv 2012
 Echelle : 1 / 25000
 0 400 800 m

Secteur 4 : de Puylaurens à Soual

Synthèse des effets résiduels potentiels et des coûts des tracés

THÉMATIQUES	CONSÉQUENCES POTENTIELLES DU PROJET	ECHANGEUR DE PUYLAURENS
Urbanisation cadre de vie	22 bâtis à acquérir potentiellement 132 personnes concernées par le dépassement du seuil de la réglementation bruit 4 rétablissements routiers (hors déviation de Puylaurens) 2 franchissements de la ligne électrique	Impact faible
Milieu physique	Risques de compression / glissement des terrains sur 1 km	Impact faible
Agriculture	Impact sur plusieurs exploitations : la n°13 devant être restructurée, la n°97 dont les bâtiments doivent être évités ou déplacés	Impact sur une grande parcelle de l'exploitation n°12
Faune et flore	Altération potentielle du ruisseau du Château noir fréquenté par l'Agriçon de Mercure et le Putois d'Europe. Destruction d'une partie des habitats de nidification du Pipit rousseline et du Choucas des tours.	Altération possible du ruisseau du Caudiès abritant le Campagnol amphibie
Patrimoine, loisirs et paysage	Artificialisation accrue du paysage	Artificialisation accrue du paysage
Coût	44 M€ TTC	-

PROPOSITION DREAL = le tracé adapté

- Enjeu principal : les zones d'habitation (Saint-Germain-des-Prés)
- Mise en place de protections anti-bruit au droit des lotissements.

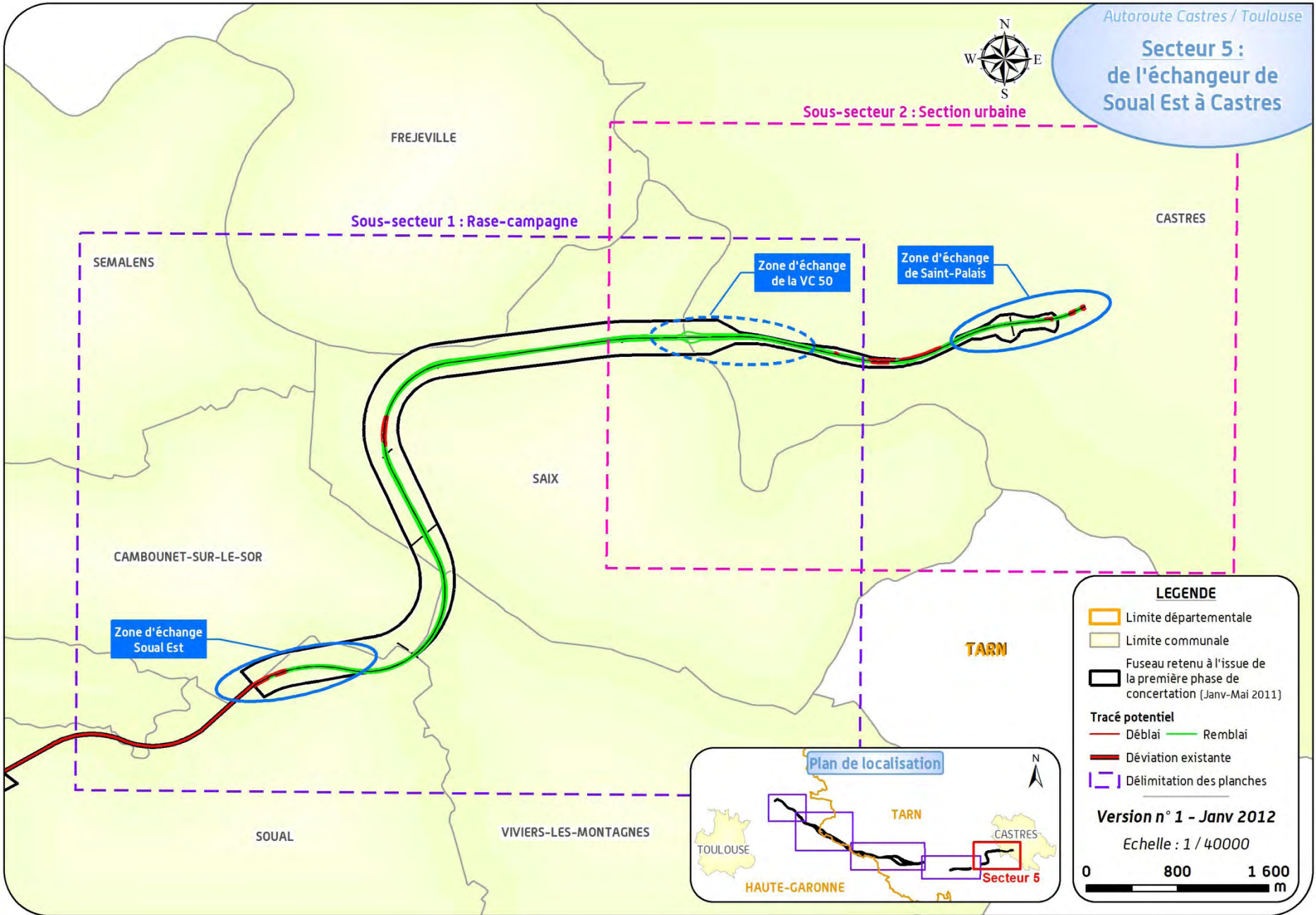
AVIS DES ÉLUS & DU PUBLIC

- Accord sur le tracé proposé
- Demande de prise en compte des impacts bruit et paysage sur Saint-Germain-des-Prés
- Demande par la Mairie de Soual d'une voie de substitution



SECTEUR 5 :
de Soual à Castres

Secteur 5 : de l'échangeur de Soual Est à Castres



LEGENDE

- Orange box: Limite départementale
- Thin grey box: Limite communale
- Black box: Fuseau retenu à l'issue de la première phase de concertation (Janv-Mai 2011)

Tracé potentiel

- Red line: Déblai
- Green line: Remblai
- Black line: Déviation existante
- Blue dashed line: Délimitation des planches

Version n° 1 - Janv 2012

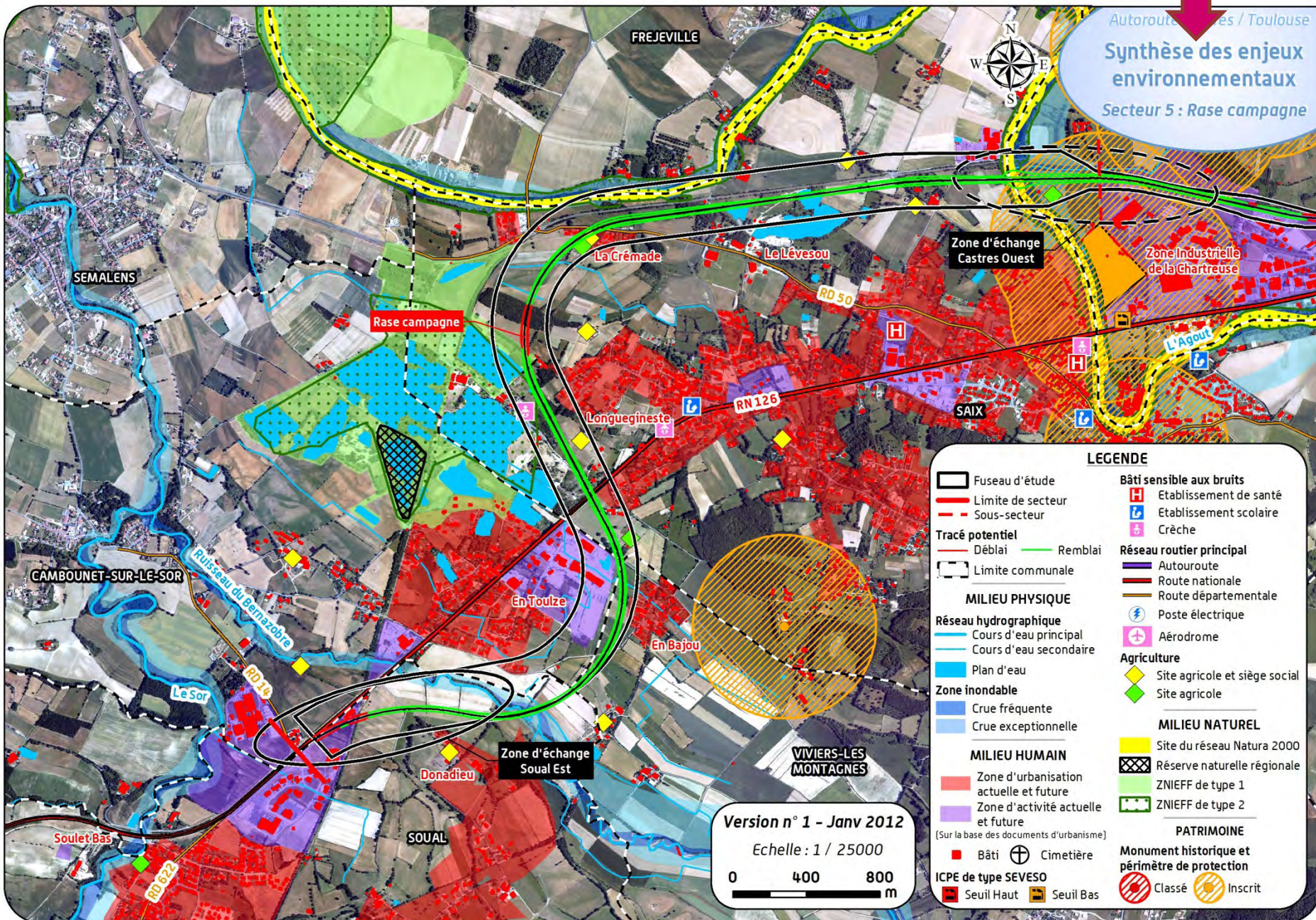
Echelle : 1 / 40000

0 800 1 600 m



Secteur 5 : de Soual à Castres (section Rase campagne)

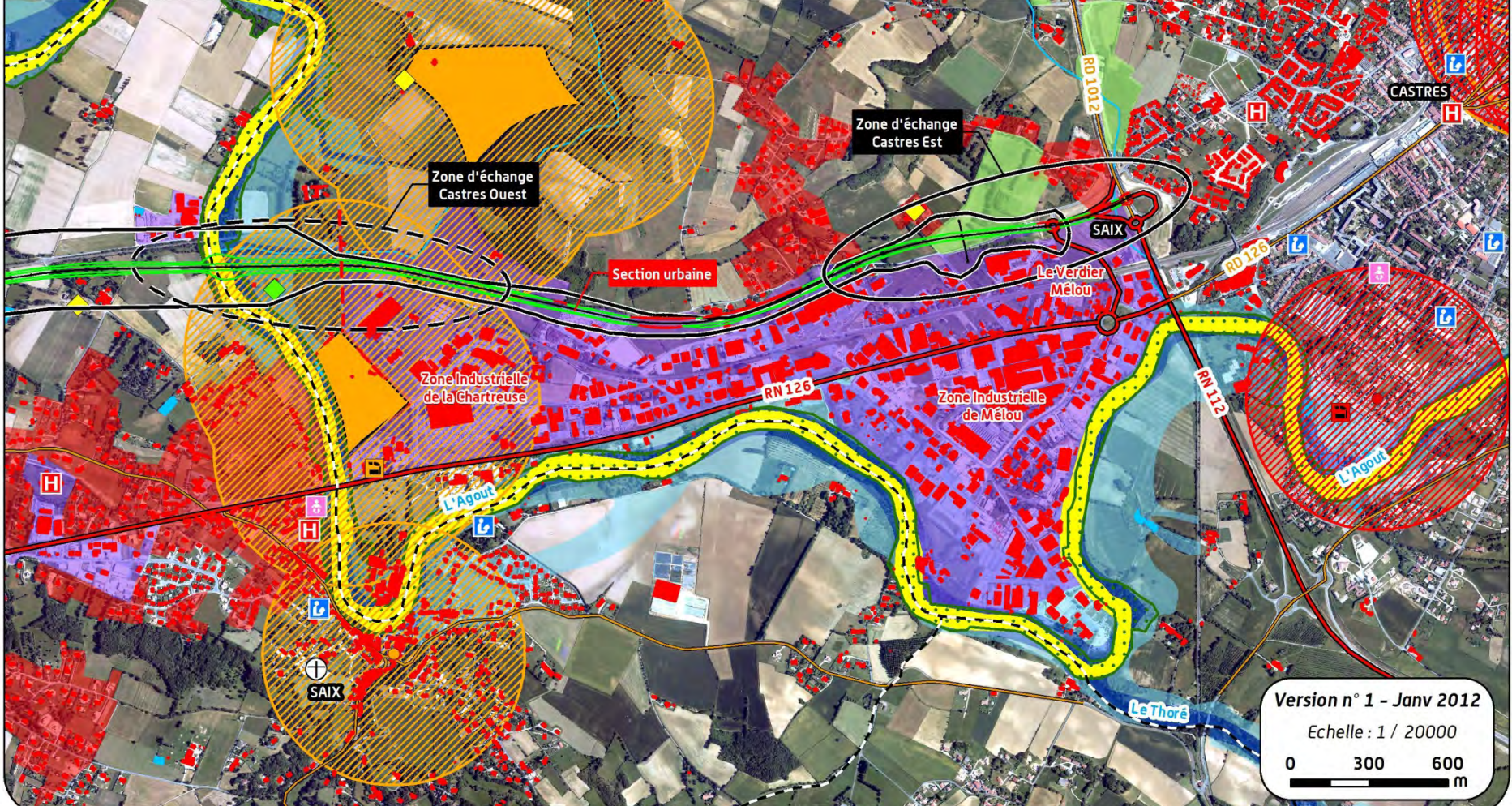
Autoroutes / Toulouse
Synthèse des enjeux environnementaux
 Secteur 5 : Rase campagne



Secteur 5 : de Soual à Castres (section urbaine)

Autoroute Castres / Toulouse
Synthèse des enjeux environnementaux
 Secteur 5 : Section urbaine

LEGENDE		ICPE de type SEVESO		MILIEU PHYSIQUE		MILIEU NATUREL	
Fuseau d'étude	Zone d'urbanisation actuelle et future	Seuil Haut	Seuil Bas	Réseau routier principal		Site du réseau Natura 2000	Réserve naturelle régionale
Limite de secteur	Zone d'activité actuelle et future	Réseau routier principal		Cours d'eau principal	Cours d'eau secondaire	ZNIEFF de type 1	ZNIEFF de type 2
Sous-secteur	(Sur la base des documents d'urbanisme)	Autoroute	Route nationale	Plan d'eau			
Tracé potentiel		Route départementale	Aérodrome	Zone inondable		PATRIMOINE	
Déblai	Remblai	Bâti	Cimetière	Crue fréquente	Crue exceptionnelle	Monument historique et périmètre de protection	
Limite communale		Bâti sensible aux bruits		Site agricole et siège social	Site agricole	Classé	Inscrit
MILIEU HUMAIN		Etablissement de santé	Etablissement scolaire				
Poste électrique		Crèche					



Version n° 1 - Janv 2012
 Echelle : 1 / 20000
 0 300 600 m

Secteur 5 : de Soual à Castres

Synthèse des effets résiduels potentiels et des coûts des tracés

THÉMATIQUES	CONSÉQUENCES POTENTIELLES DU PROJET	ECHANGEUR DE SOUAL EST	ECHANGEUR DE LA VC50	ECHANGEUR DE SAINT-PALAIS
Urbanisation cadre de vie	26 bâtis à acquérir potentiellement 250 personnes concernées par le dépassement du seuil de la réglementation bruit Passage à proximité de 2 ICPE de la zone industrielle de la Chartreuse Passage à proximité d'une crèche rétablissements routiers	Impact faible	Impact faible	Impact faible
Milieu physique	2,2 ha du champ d'expansion de la crue fréquente	Impact faible	Impact faible	Impact faible
Agriculture	Impact sur plusieurs exploitations : la n°19 devant être restructurée ou relocalisée, les n°12, 42 et 101 qui doivent être restructurées, les n°39 et 99 dont les bâtiments doivent être évités ou déplacés	Impact sur l'exploitation n°19 qui doit être restructurée ou relocalisée	Impact sur l'exploitation n°12	Impact sur l'exploitation n°93 dont les parcelles concernées sont en cours d'acquisition
Faune et flore	Impact sur les prairies humides de la Calarié (Trèfle maritime) Franchissement de l'Agoût (Cordulie à corps fin, Gomphe de Graslin, Salamandre tachetée, Grenouille agile, Loutre d'Europe) Franchissement du Sor et du Bernazobre (Campagnol amphibie, Loutre d'Europe, Putois d'Europe et Genette commune) Coupure d'axes de déplacement des chiroptères Chênes abritant le Grand Capricorne Proximité de la Réserve naturelle régionale de la «Héronnière de la Crémade»	Proximité du Bernazobre (Campagnol amphibie, Loutre d'Europe, Putois d'Europe et Genette commune) Coupure d'axes de déplacement des chiroptères	Proximité de l'Agoût (Cordulie à corps fin, Gomphe de Graslin, Salamandre tachetée, Grenouille agile) Coupure d'axes de déplacement des chiroptères	Emprise sur les prairies humides du ruisseau de Grelle
Patrimoine, loisirs et paysage	Proximité du monument historique La Chartreuse de Saix et du Domaine de la Fédial Proximité de 2 hôtels et de la base de loisirs de la DICOSA artificialisation accrue du paysage	Artificialisation accrue du paysage	Artificialisation accrue du paysage	Artificialisation accrue du paysage
Coût	83 M€ TTC*	-	-	-

PROPOSITION DREAL = le tracé présenté

- présence de bâtis plus nombreux en raison de la proximité de Castres.
- nécessité d'effectuer un traitement spécifique des milieux et de leur fonction de corridor écologique notamment en raison de la présence d'espèces ayant un fort intérêt patrimonial.

AVIS DES ÉLUS :

accord sur le tracé

AVIS DU PUBLIC :

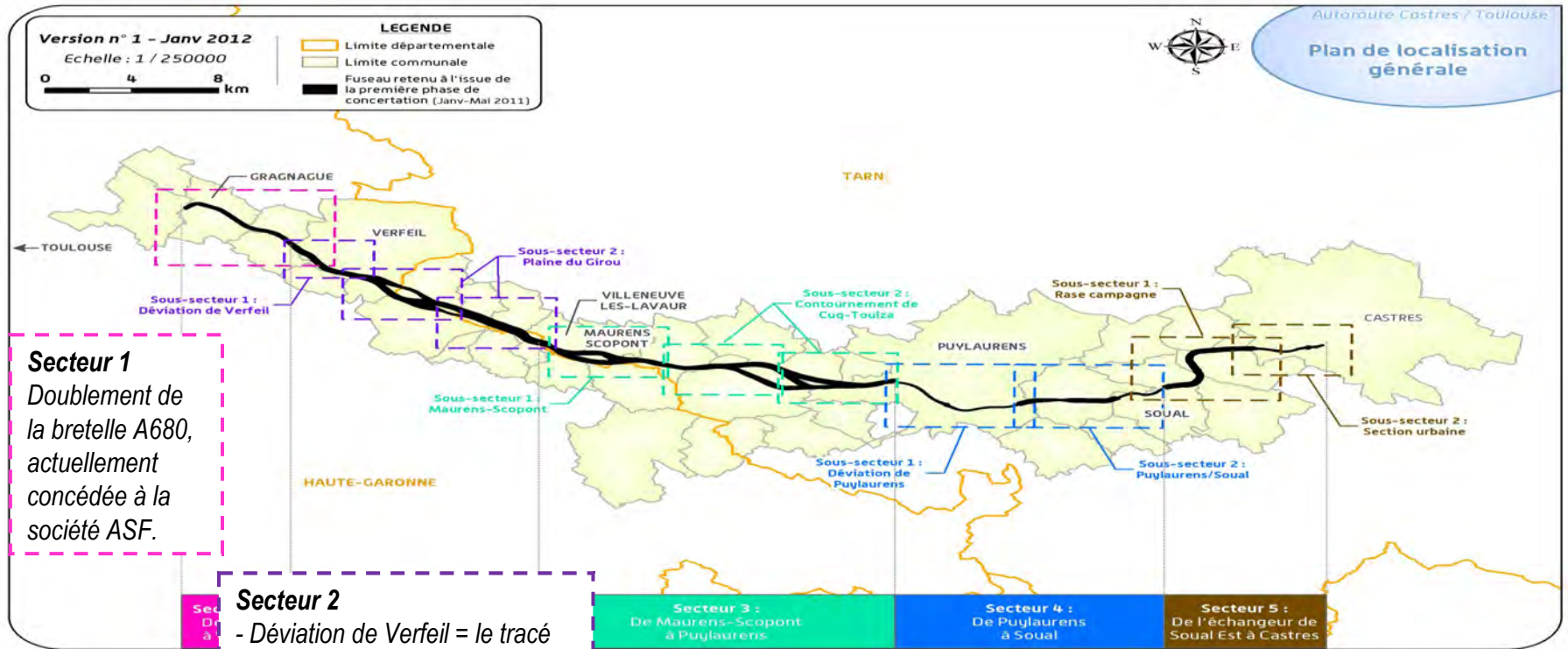
- Demande un avancement rapide du projet

5

Approche globale sur le tracé



Rappel : la proposition du maître d'ouvrage



Secteur 1
 Doublement de la bretelle A680, actuellement concédée à la société ASF.

Secteur 2
 - Déviation de Verfeil = le tracé sud, sans réalisation d'une déviation complémentaire
 - Plaine du Girou = tracé n°2

Secteur 3 :
 De Maurens-Scopont à Puylaurens

Secteur 4 :
 De Puylaurens à Soual

Secteur 5 :
 De l'échangeur de Soual Est à Castres

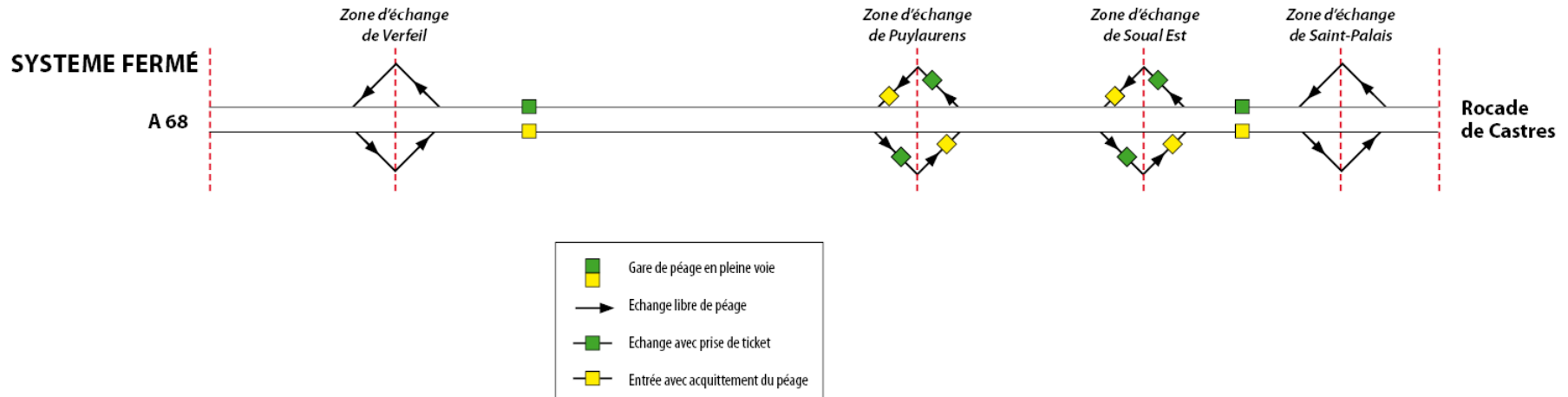
Secteur 3
 - Passage au droit de Maurens-Scopont = tracé nord
 - Contournement de Cuq-Toulza = tracé nord

Sur les secteurs 4 et 5,
 l'unique tracé présenté constitue la proposition du maître d'ouvrage

Estimation financière

Coût global = 396 M€ TTC (valeur 2012)

- *Estimation du trafic moyen journalier annuel = de l'ordre de 8000 véhicules par jour à l'horizon 2015 (dont 11 % de PL)*
- *Hypothèse d'un système de péage fermé*





Les étapes à venir...

Calendrier prévisionnel

